



CONSEIL RÉGIONAL  
DES HAUTS-BASSINS



UNION EUROPEENNE



# ***Stratégie Régionale de Développement de la Culture et de son Économie dans les Hauts-Bassins***

**2022-2026**





---

***Stratégie Régionale  
de Développement de  
la Culture et de son Économie  
dans les Hauts-Bassins***

**2022-2026**

---

Ce document a été élaboré  
avec le soutien financier de l'Union européenne  
dans la cadre de sa coopération avec le Burkina-Faso,  
à travers le Programme d'Appui aux Industries Créatives  
et à la Gouvernance de la Culture (PAIC GC)



## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| PREFACE .....   | 4  |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....  | 6  |
| INTRODUCTION.....   | 8  |
| I- GENERALITE .....   | 10 |
| 1.1. Contexte et justification .....  | 10 |
| 1.2. Méthodologie .....   | 11 |
| 1.3. Informations utiles sur la région des Hauts-Bassins .....                | 13 |
| II- DIAGNOSTIC DU SECTEUR CULTUREL DANS LES HAUTS-BASSINS.....                | 15 |
| 2.1. Analyse du cadre institutionnel, administratif et Technique .....        | 15 |
| 2.2. Analyse des filières .....   | 16 |
| 2.3. Structuration et professionnalisation des acteurs .....                  | 25 |
| 2.4. Visibilité du secteur et accès à l'information .....                     | 27 |
| 2.5. Financement de la culture.....   | 28 |
| 2.6. Accès aux marchés.....   | 29 |
| 2.7. Synthèse du diagnostic.....  | 31 |
| III- ENJEUX ET DEFIS DU SECTEUR .....   | 33 |
| 3.1. Le renforcement de la communication et la visibilité de la région.....   | 33 |
| 3.2. Le renforcement des capacités des acteurs .....                          | 33 |
| 3.3. La structuration des filières .....                                      | 33 |
| 3.4. La facilitation de l'accès au financement .....                          | 34 |
| 3.5. Le renforcement des infrastructures .....                                | 35 |
| IV- ELEMENTS DE LA STRATEGIE .....  | 36 |
| 4.1. Vision .....   | 36 |
| 4.2. Principes directeurs .....   | 36 |
| 4.3. Orientations stratégiques et axes d'intervention .....                   | 38 |
| 4.4. Objectifs et produits .....  | 39 |
| 4.5. Cohérence de la stratégie régionale avec les politiques nationales ..... | 40 |
| 4.6. Actions de mise en œuvre .....   | 42 |
| V- DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE .....  | 44 |
| 5.1. Dispositions organisationnelle et technique de mise en œuvre .....       | 44 |
| 5.2. Stratégie de mobilisation des ressources .....                           | 46 |
| 5.3. Mécanismes de suivi et d'évaluation .....                                | 46 |
| 5.4. Stratégie de communication. ....   | 47 |
| 5.5. Facteurs de réussite de la mise en œuvre.....                            | 47 |
| VI- CARTOGRAPHIE ET GESTION DES RISQUES .....                                 | 48 |
| VII- CADRE LOGIQUE .....  | 49 |
| VIII- PROGRAMME D'ACTION BUDGETAIRE.....                                      | 54 |
| IX- BIBLIOGRAPHIE .....   | 60 |

## PREFACE

---

Le Plan de Gestion et de Conservation du patrimoine culturel des Hauts-Bassins a mis en lumière le riche patrimoine culturel dont disposent les communautés de notre région et la vitalité artistique portée par des artistes dont le vivier se développe et se diversifie au fil des décennies depuis les années 1920 avec l'accélération de l'urbanisation de Bobo Dioulasso et l'émergence d'une culture urbaine hybride et cosmopolite consommatrice de loisirs urbain produite par l'arrivée de populations migrant à partir des pays voisins comme l'illustre l'histoire et la vie culturelle de Bolomakoté.

À notre époque où l'économie mondiale connaît de profondes transformations qui intègrent les ressources culturelles et contribuent à l'émergence de nouveaux secteurs économiques à partir de la valorisation des produits culturels, et où au plan national la SCADD et le PNDES intègrent le secteur de la culture et l'action des collectivités locales dans leur vision du développement du Burkina Faso, le Conseil régional des Hauts Bassins ne peut approfondir son Plan régional de développement sans prendre en compte le secteur culturel et sa dimension économique.

Les orientations stratégiques et exigeantes de nos référentiels du développement impliquent pour le Conseil régional des Hauts Bassins de se doter d'une vision stratégique et d'un plan d'action pour le développement de la Culture et de son économie. C'est à ce prix que nous pourrons contribuer à l'employabilité des jeunes voire créer des emplois et des activités génératrices de revenus pour les habitants de notre région et pour le développement du Burkina Faso.

De nouvelles approches sont donc nécessaires pour conduire les programmes et les projets culturels dans les Hauts-Bassins afin d'atteindre les objectifs du PNDES ainsi que les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Leur mise en œuvre nécessite de travailler en même temps sur les changements institutionnels et structurels permettant de travailler ensemble pour un projet de développement de notre territoire en misant sur ses richesses et potentialités culturelles : Conseil régional, communes urbaines et rurales, Gouvernement, secteur privé, les autorités coutumières.

Pour cela, la planification stratégique ainsi que le suivi et l'évaluation de notre action sont indispensables pour œuvrer à améliorer le cadre de vie de nos congénères, créer des opportunités d'emploi ou d'employabilité pour nos jeunes (ODD 8 etc..).

Cette approche requiert de renforcer et d'intégrer les capacités d'encadrement et d'appui au développement de ce secteur, notamment par une plus grande coopération avec les communautés de base.

Ce document de Stratégie régionale pour le développement du secteur de la culture et son économie constitue le signal d'un nouveau départ pour une plus grande prise en compte de la culture dans le processus de développement des Hauts-Bassins.

Avec l'appui de tous, partenaires nationaux, publics et privés, partenaires internationaux, institutionnels et société civile, les Hauts-Bassins ont les ressources pour devenir une région pionnière pour la mise en valeur des identités et de leurs expressions culturelles et la diversification d'une économie régionale en misant sur les ressources et les acteurs de la culture, du tourisme et de l'artisanat.

**Président du Conseil régional des Hauts-Bassins,**

**Boyo Jean Célestin KOUSSOUBE**

*Ingénieur Agronome AIGX  
Commandeur de l'Ordre de l'Étalon*

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- AFD** : Agence Française de Développement  
**AN** : Assemblée nationale  
**ARD** : Agence Régionale de Développement  
**AT/LT** : Assistant technique long terme  
**BAFA** : Brevet d'Aptitude en Fonction d'Animateur  
**BBDA** : Bureau Burkinabè des Droits d'Auteurs  
**CAFA** : Certificat d'Aptitude en Fonction d'Animateur  
**CBNEF** : Centres d'Education de Base Non Formelle  
**CCAC** : Cadre de Concertation des Acteurs Culturels  
**CCI-BF** : Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso  
**CEB** : Circonscription de Base  
**CEFORE** : Centre de Formalité des Entreprises  
**CNA** : Centre national des arts  
**CENALAC** : Centre national de lecture et d'animation culturelle  
**CERAV/Afrique** : Centre Régional des Arts Vivants en Afrique  
**CFA** : Communauté Financière Africaine  
**CGCT** : Code général des collectivités territoriales  
**CIEEL** : Culture, innovation, emploi et économie locale  
**CMH** : Centre Multimédia de Houndé  
**CNSS** : Caisse National de Sécurité Sociale  
**CP** : Comité de pilotage  
**CPAF** : Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation  
**CRHBS** : Conseil Régionale des Hauts-Bassins  
**CS** : Comité de suivi  
**CT** : Collectivité Territoriale  
**DG** : Direction Générale  
**DPM** : Démarche participative multicritère  
**DRCAT** : Direction Régionale de la Culture, des Arts et du Tourisme  
**DVD** : Digital Versatile Disc  
**EMC** : Enquête Multisectorielle Continue  
**ESI** : École Supérieure d'Informatique  
**FAFPA** : Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage  
**FAIJ** : Fonds d'appui aux Initiatives des Jeunes  
**FAVL-BF** : Friends of African Village Libraries  
**FEFAPA** : Fédération de la Filière des Arts Plastiques et Appliqués du Burkina Faso  
**FENAPAC** : Fédération Nationale des Acteurs du Patrimoine du Burkina Faso  
**FDCT** : Fonds de Développement Culturel et Touristique  
**FNCA** : Fédération Nationale du Cinéma et de l'Audiovisuel du Burkina Faso  
**FN/PROSCENE** : Fédération Nationale des Professionnels de la Scène du Burkina Faso  
**FILSAH** : Filature du sahel  
**FPDCT** : Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales  
**GPN** : Grand Prix National  
**GPNAL** : Grand prix national des arts et des lettres

- ICC** : Industries Culturelles et Créatives
- INSD** : Institut National de la Statistique et de la Démographie
- MCAT** : Ministère de la Culture, des Arts et de la Culture
- MCIA** : Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
- MTVA** : Muslim Télévision Ahmadiyya
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- OIF** : Organisation Internationale de la Francophonie
- OMT** : Organisation mondiale du tourisme
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- ONTB** : Office Nationale du Tourisme Burkina
- PAIC GC** : Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture
- PNDES** : Plan national de développement économique et social
- PPP** : Partenariat public et privé
- PRD** : Plan régional de développement
- PSDPC** : Plan Stratégique de Développement du Patrimoine Culturel
- PSCTSL** : Politique Sectorielle, Culture, Tourisme, Sports et Loisirs
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PTF** : Partenaires Techniques et Financiers
- RTB2** : Radiodiffusion Télévision du Burkina 2 Hauts-Bassins
- SCADD** : Stratégie de Croissance Accéléré et de Développement Durable
- SILLOB** : Salon International de la Littérature Orale et du Livre de Jeunesse de Bobo
- SMTV** : Sport et Music Télévision
- SNC** : Semaine Nationale de la Culture
- SNCT** : Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme
- SNDICC** : Stratégie Nationale de Développement des Industries Culturelles et Créatives
- SOFITEX** : Société des fibres et textile
- SRCE** : Stratégie Régionale de la Culture et de son Economie
- TCV** : Transport Confort Voyageurs
- TIC** : Technologie de l'information et de la communication
- TNT** : Télévision Numérique Terrestre
- U-AUBEN** : Université Aube Nouvelle
- UE** : Union européenne
- UEMOA** : Union Economique Monétaire Ouest Africaine
- UNAM-HBS** : Union Nationale de la Musique du Burkina Faso
- USA** : Etats-Unis d'Amérique

## INTRODUCTION

Situés à l'ouest du Burkina Faso, les Hauts-Bassins constituent la seconde grande région économique, la deuxième en termes démographiques et la principale région culturelle du Burkina Faso. Sa position géographique en a fait une zone de migration, un carrefour commercial et un territoire de brassage des cultures. Son peuplement pluriel depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle a donné naissance à une région où la coexistence de groupes venus du Mali, de la Côte d'Ivoire ainsi que des pays côtiers, d'Europe et du Proche Orient a engendré une hybridation de leurs expressions culturelles en matière de musiques et de danses, de savoir-faire porteurs d'identité notamment la teinture, les masques, la poterie et la céramique. Cette richesse culturelle traditionnelle a été enrichie par les expressions et pratiques culturelles nées de l'urbanisation et de l'éducation moderne qui furent accélérées par l'installation de l'administration coloniale à Bobo-Dioulasso : cinéma, musique moderne, théâtre. Cet environnement cosmopolite a fait de la région et de sa capitale un pôle majeur de la vie culturelle burkinabè symbolisé par la vitalité des musiques, des danses, du théâtre, du conte, de son artisanat d'art et par l'installation de la Semaine nationale de la Culture et de son Secrétariat.

Après une période de déclin culturel lié à la crise économique des années 1990, Bobo-Dioulasso et sa région tentent de rebondir grâce aux initiatives de l'État ( Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso, CERAV-Afrique) et surtout des opérateurs culturels et touristiques : Maison de la Parole, Ankata, SYA BEN, AN BEI, Ciné Guimbi, la bibliothèque numérique de la Librairie Mercury, le Festival Fitini Show, des stations régionales de télévision (la RTB2, SMTV BF1, etc.) ainsi que l'Institut Français de Bobo-Dioulasso bien inscrit dans le réseau culturel local.

Pour valoriser les potentialités culturelles et le dynamisme des acteurs des Hauts-Bassins, plusieurs partenaires nationaux et internationaux ont initié des projets et programmes d'appui pour faire du secteur culturel un facteur de création d'emplois et de revenus : le Programme BF-UE d'appui aux industries culturelles et à la Gouvernance de la Culture (PAIC GC), l'Agence Française de Développement pour la promotion du tourisme durable dans la zone des falaises des Hauts-Bassins<sup>1</sup>, l'Institut Français de Bobo-Dioulasso et la Coopération belge avec Africalia qui accompagnait le Festival Yeelen ainsi que la maison de la parole.

---

<sup>1</sup> *Projet tourisme durable, arts rupestres : « Un avenir au pays des falaises, Hauts Bassins et Cascades » porté par l'association burkinabè KURU KOFÉ en partenariat avec l'ONG AFRAT-Tetraktyz d'Auvergne-Rhône - Alpes)*

L'échelon des collectivités locales commence à faire l'objet d'un appui à travers une composante pilote du PAIC GC financé par l'Union européenne et le Programme TRANSFO, Culture l'autre secteur de l'économie, porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses opérateurs culturels et touristiques. L'enjeu est de promouvoir d'une part, les potentialités culturelles des régions et leurs unités administratives à l'échelle décentralisées et d'autre part de renforcer les dynamiques existant en adressant les besoins des acteurs culturels.

L'initiative d'une stratégie régionale de développement de la culture et de son économie dans la région des Hauts-Bassins s'inscrit dans la droite ligne de cette préoccupation et se veut un outil de pilotage et de prise de décisions tant pour les autorités administratives à divers niveaux que pour les acteurs du secteur culturel de la région. C'est pourquoi, elle a été élaborée suivant une démarche participative d'appropriation collective des enjeux par tous les acteurs en vue d'une coproduction de l'action publique pour faire de la culturel un véritable levier de développement.

## I- GENERALITE

### 1.1. Contexte et justification

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), (2004) du Burkina Faso, la décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Ces collectivités sont des personnes morales dotées de l'autonomie financière et de personnalité juridique. Leurs missions sont fixées par la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. Elles exercent des compétences transférées dans onze (11) domaines dont la culture et le tourisme.

Pour ce qui concerne la culture, sa part contributive au PIB est estimée à près de 3% entre 2012 et 2014 et a créé 170 000 emplois culturels (PNDES p.16). En revanche, l'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures culturelles sur le territoire national, la faible diffusion des produits culturels par les médias, la faible consommation des produits culturels par les ménages (0.62%) en sont les principales contraintes (PNDES p.16).

Au niveau régional, la culture occupe une place de choix dans le Plan Régional de Développement (PRD) des Hauts-Bassins. Une brève analyse du secteur y a été faite mais les ressources budgétaires qui lui sont allouées représentent seulement 2,44%<sup>2</sup> du budget global de la stratégie. Cependant, un choix majeur a été fait au titre des actions envisagées. Il s'agit de "l'élaboration d'une stratégie régionale de développement de la culture". Ceci donne l'opportunité de traiter la question de la culture de façon spécifique au regard de son importance pour le développement de la région.

Pour répondre à ce besoin, le Conseil Régional des Hauts Bassins a inscrit au titre de ses accords de coopération tant avec le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes qu'avec l'Union européenne dans le cadre du PAIC GC, l'élaboration d'une **stratégie régionale de développement de la culture et de son économie**.

---

<sup>2</sup> Ratio calculé sur la base de la planification physique et financière quinquennale des activités du plan régional de développement de la région des Hauts Bassins 2018-2022.

## 1.2. Méthodologie

De façon résumée, l'élaboration de la Stratégie Régionale de Développement de la Culture et de son Economie dans les Hauts-Bassins (SRCE-HBS) a fait l'objet d'une synergie d'actions des programmes "PAIC GC" (UE) et "Transfo, Culture, l'autre secteur de l'économie" (Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes). Elle a été conduite suivant la Démarche Participative Multicritère (DPM)<sup>3</sup> et repose sur une approche d'apprentissage par l'action qui transfère la compétence aux bénéficiaires afin de faire d'eux de véritables artisans, détenteurs de savoir-faire pour la conduite d'exercice similaire dans le futur.

La démarche suivie se décline en six étapes comme suit :

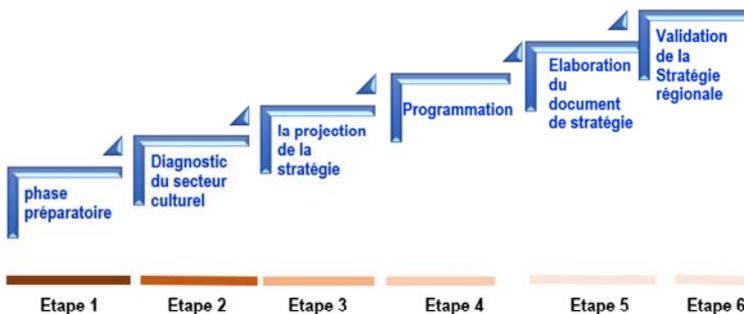


Figure 1: Processus d'élaboration de la stratégie régionale de la culture

La phase préparatoire a été consacrée à la mise en place du dispositif opérationnel du processus. Le Conseil régional des Hauts-Bassins (CRHBS) a, au cours de l'une de ses sessions, pris l'initiative de la réalisation de la stratégie régionale de la culture et l'Agence Régionale de Développement (ARD) a été instruite pour organiser les travaux conformément à son cahier de charges. Une équipe technique constituée des agents du CRHBS a été responsabilisée pour la conduite des opérations de terrain avec l'accompagnement de l'ONG "Culture et développement" qui porte le programme Transfo, mis en œuvre dans le cadre de la coopération entre le CRHBS et la région Auvergne Rhône-Alpes en France. Dans ce cadre, le Conseiller Culture du Conseil régional, chef de file de l'équipe technique a bénéficié d'une formation sur le champ culturel, les problématiques du développement culturel, ses domaines, ses enjeux et ses modalités d'intervention ; les outils de travail ont été adoptés ainsi que le calendrier et

<sup>3</sup> La DPM ouvre le débat à un nombre important de parties prenantes suivant leurs différents niveaux de représentativité et compte tenu des enjeux du secteur, offre la possibilité d'exploiter l'ensemble des idées émises par les acteurs afin de dynamiser la réflexion, stimuler l'imagination et enrichir l'éventail des possibilités.

les modalités pratiques de réalisation des travaux de collecte et d'analyse des données.

Le diagnostic du secteur culturel dans la région des Hauts-Bassins a commencé par une identification des sources potentielles d'informations pour une revue de la littérature. Elle a été suivie de la collecte des données (primaires et secondaires) à travers différents moyens et outils convenus dans le cadre de l'exercice, leur traitement et analyse en vue de la réalisation d'un état des lieux.

L'exploitation de la documentation a été couplée à un inventaire des ressources et des acteurs de six (06) filières et à un état des lieux de l'administration déconcentrée de l'action publique en matière de culture, de jeunesse, de formation technique et professionnelle afin de dresser le profil culturel de la région. L'élaboration du diagnostic régional du secteur culturel et de son économie a combiné plusieurs sources de données existantes et adopté une démarche qui s'est voulue très participative, itérative et souple. Des investigations de proximité et des journées d'entretiens ont été organisées sur le terrain avec les acteurs culturels et touristiques dans les trois provinces de la région. Dans ce sens, des enquêteurs ont été déployés sur tout le territoire de la région afin de recueillir des données sur la situation et les besoins des associations et entreprises culturelles des Hauts-Bassins.

Sur la base de l'état des lieux établi à l'issue du diagnostic, l'équipe technique, avec l'appui de l'ONG "Culture et développement" a formulé une projection de la stratégie qui repose sur une vision, des orientations stratégiques et des actions à mener en vue de la résolution des problèmes identifiés. Une mise en cohérence de cette stratégie avec les instruments nationaux a été également réalisée afin de garantir une harmonie dans la planification globale de développement du pays. Cette proposition a fait l'objet d'une séance de travail qui a mobilisé les cadres techniques du MCCAT, du CRHBS, de la DRCAT-HB, les AT du PAIC GC, de "Culture et Développement", de la CNC et les organisations faitières des structures d'acteurs culturel. Au cours de cette séance, les amendements et propositions d'amélioration ont été formulés.

La programmation a consisté à mettre en adéquation les projets identifiés et les ressources mobilisables dans le temps sur la période de planification. Compte tenu de la vision de développement culturel des Hauts-Bassins, des possibilités financières du Conseil régional et des engagements des partenaires, un arbitrage a été fait sur l'ensemble des projets sélectionnés. Les projets retenus ont fait alors l'objet d'une programmation dans le temps et l'espace. Les indicateurs de mesure ont également été définis afin d'évaluer

les performances. Pour cette étape, l'équipe technique en charge de la conduite du processus a bénéficié d'un accompagnement des AT du PAIC GC et de Culture et Développement.

Sur la base des informations mobilisées au cours des phases précédentes, le document de stratégie de développement culturel a été élaboré par l'équipe technique avec la contribution des assistants techniques des deux programmes de coopération.

Le document de stratégie élaboré a été soumis à la validation de l'ensemble des parties prenantes au cours d'une session de travail du cadre de concertation de la culture, élargi aux PTF, cadres des services déconcentrés de l'état et personnes ressources. Au total, cinquante (50) personnes ont pris part à cette session de travail qui a permis d'apporter les derniers amendements et contribution avant la validation du document.

### 1.3. Informations utiles sur la région des Hauts-Bassins

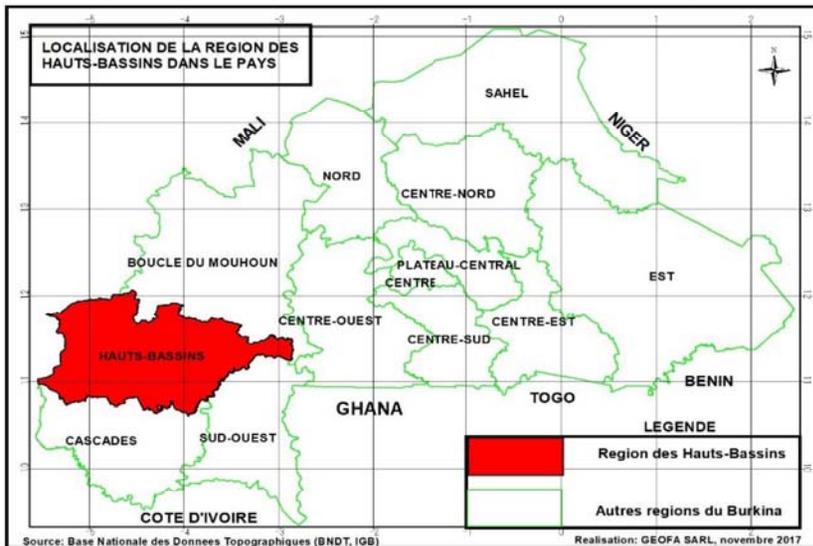


Figure 2: Localisation de la région des Hauts-Bassins

| Intitulé   | Données   |
|--|---|
| <b>Chef-lieu de la région</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bobo-Dioulasso, située à environ 365 de Ouagadougou, la capitale du pays</li> </ul>  |
| <b>Superficie totale</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 25 479 km<sup>2</sup> (9,3% du territoire national)</li> </ul>   |
| <b>Limites</b>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nord : Région de la Boucle du Mouhoun ;                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sud : Région des Cascades ;</li> <li>▪ Est : Région du Sud-Ouest ;</li> <li>▪ Ouest : République du Mali.</li> </ul> </li> </ul>  |
| <b>Subdivision administrative</b>                    | <p>Trois (3) provinces : Houet, Kéné Dougou et Tuy (loi n°031/AN du 2 juillet 2001) ;<br/>                     trente-trois (33) communes dont trois (3) urbaines ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ quatre cent soixante-dix-huit (478) villages.</li> </ul>   |
| <b>Conseillers Régionaux</b>                         | <p>Soixante-dix-huit (78) conseillers régionaux dont six (6) femmes (7,7%)</p>  |
| <b>Principales langues parlées</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bobo, Bwamu, Dioula, Mooré, Sénoufo.</li> </ul>  |
| <b>Religions</b>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Musulmane (72,3%), catholiques (13,1%), animistes (10,9%), protestants (2,7%) et les autres (1%).</li> </ul>   |
| <b>Indice de pauvreté</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 34,4% en 2014 (contre 40,1% pour le Burkina Faso)</li> </ul>   |
| <b>Densité de la population</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 57,5 hbts/km<sup>2</sup> (contre 51,8% pour la moyenne nationale)</li> </ul>   |
| <b>Population : (selon RGPH 2019 et projections)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Population en 2019 : 2 238 375habitants dont 51,14% de femmes ;</li> <li>▪ Structure de la population : 52,1% de la population a un âge compris entre 15 et 64 ans et 44,9% de la population est dans la tranche d'âge comprise entre 0-14 ans ;</li> <li>▪ Taux de croissance naturelle entre 2006 et 2019 : 3,1% contre 2,93 % au niveau national ;</li> <li>▪ Espérance de vie à la naissance : 57,9 ans contre 61,9 ans pour le Burkina Faso ;</li> <li>▪ Population estimée en 2019 : 2 238 375 habitants.</li> </ul> |

Tableau 1: Informations de base sur la région des Hauts Bassins

## II- DIAGNOSTIC DU SECTEUR CULTUREL DANS LES HAUTS-BASSINS

### 2.1. Analyse du cadre institutionnel, administratif et Technique

#### 2.1.1. Cadre institutionnel et administratif

Les acteurs principaux de la culture au plan administratif sont : la Direction Régionale de la Culture, des Arts et du Tourisme (DRCAT), la Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso, le Secrétariat technique de la Semaine Nationale de la Culture (SNC), le Bureau Burkinabé des Droits d'Auteurs (BBDA) et le Centre Régional des Arts Vivants en Afrique (CERAV-Afrique) dont le champ d'action dépasse le niveau de la région et s'étend à l'échelle du continent africain.

Plusieurs structures rattachées aux ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la jeunesse et sport et de l'enseignement supérieur ont dans leurs attributions une mission relative à la culture mais qui n'est pas souvent mise en œuvre.

Au niveau infra étatique, le CRHBS dispose d'un service des affaires culturelles au sein de la direction des affaires culturelles, sociales et environnementales. Ce service est animé par un effectif réduit de deux agents. Aussi, un Conseiller en charge de la culture et une Conseillère en tourisme appuient le Président dans la prise de décisions.

Les infrastructures publiques sont inégalement réparties sur le territoire régional. Celles situées dans les provinces sont vétustes et peu fonctionnelles. La rareté voire l'absence de leur entretien par les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, conduit les partenaires internationaux à soutenir en priorité les infrastructures gérées par les opérateurs culturelles et les associations de coopération.

Qu'ils dépendent de l'Administration centrale ou d'une collectivité locale, les services publics qui co-existent sont handicapés par l'insuffisance de ressources humaines spécialisées, le manque de moyens financiers et d'équipements matériels et par les modalités de recrutement.

Des trois communes urbaines et chefs-lieux de provinces, seule Bobo-Dioulasso dispose d'un service culturel. Des enseignants font occasionnellement fonction de conseiller ou d'animateur culturel dans ces communes urbaines. Le budget consacré à la culture par ces communes de Houndé et Orodara varie entre deux cents mille et à cinq cents mille francs CFA. Quant à la commune de Bobo-Dioulasso, il oscille entre trente-deux et quarante millions de francs CFA.

Le manque de moyens financiers, matériels et roulant ainsi que des problèmes de ressources humaines paralysent les Directions provinciales de la Culture qui ont pour mission d'orienter et d'accompagner les communes urbaines et rurales.

### 2.1.2. Cadre technique

Au niveau national, la promotion de la culture repose sur le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020), la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) 2018-2027, la Stratégie Nationale de Développement des ICC (SNDICC) la Politique Sectorielle, Culture, Tourisme, Sports et Loisirs (PSCTSL) et le Plan Stratégique de Développement du Patrimoine Culturel (PSDPC). Mais les orientations de ses documents en matière culturelle sont peu ou mal traduites dans les politiques à l'échelle des collectivités locales.

Dans les Hauts Bassins, il existe un Plan Régional de Développement 2018-2022 qui positionne la culture comme un des leviers du développement mais le montant qui lui est alloué est de 2,44 % du budget global. Une stratégie régionale du tourisme a été également adoptée en janvier 2014.

Par ailleurs, le CRHB s'est doté au cours de l'année 2021 d'un plan de gestion et de conservation du patrimoine (PGCP).

## 2.2. Analyse des filières

### 2.2.1. Cinéma et audio-visuel

La filière du cinéma est dynamique, avec des réalisateurs de talent et d'expérience comme Drissa Touré, Dani Kouyaté, Stanislas Soré et Berni Goldblat, qui s'organisent et maintiennent la flamme à travers des formations. Ils continuent de produire des films. La vague des séries télévisuelles actuellement en vogue en Afrique francophone est partie de Bobo-Dioulasso avec « le Royaume d'Abou » et « les Bobo Dioufs ». Cependant, il existe très peu d'informations sur la filière en termes de nombre d'œuvres produites ces dernières années, nombres d'entrées dans les salles, recette des films, emplois créés...Ce qui ne permet pas d'analyser la dimension économique du secteur.

En ce qui concerne l'exploitation, le cinéma a été géré par la société française Comacico jusqu'en 1969 où les salles furent nationalisées. Le Ciné Éden devint Ciné Houet, le Ciné Rex prend le nom de Ciné Sya et le Ciné Rio, celui de Ciné Guimbi. Les salles Ciné Sanyon, et Saint-Etienne à Bobo et Ciné Faso Kadi à Orodara furent créés ultérieurement. Suite à la mauvaise gestion

de ces salles, et à la démocratisation de l'accès au poste téléviseur et au DVD, il ne reste plus dans les années 2020 que la Maison de la Culture et l'Institut Français de Bobo qui projettent des films.

Des productions portées par des nationaux et des étrangers sont tournées à Bobo-Dioulasso ou dans sa région qui constitue un décor naturel très apprécié. Néanmoins, leur sortie en salle à Bobo Dioulasso est rare.

En attendant l'ouverture du Ciné Guimbi, l'association éponyme organise des activités de sensibilisation et d'éducation des jeunes à l'image. L'association Cinéma Numérique Ambulant (CNA) basée à Ouagadougou intervient aussi à Bobo-Dioulasso par des films diffusés en plein air. L'association Cinomade réalise et diffuse des films documentaires, de fiction, et d'animation ainsi que des clips vidéo. Elle initie des formations des jeunes aux différents métiers du cinéma.

La rareté des productions locales fait que de nombreux acteurs s'installent à Ouagadougou, espérant ainsi plus d'occasions de travail. Les jeunes passionnés qui suivent les différentes formations animées par les associations sont freinés dans leurs ambitions par le manque de ressources financières.

## **2.2.2. Arts de la scène**

Dans la région des Hauts Bassins, les arts de la scène s'illustrent à travers, le théâtre et les arts apparentés (conte, humour, marionnettes), la danse traditionnelle et moderne, la musique vivante et les arts du cirque.

### **2.2.2.1. Le théâtre et la danse**

Ils ont forgé l'image de région culturelle des Hauts Bassins. S'ajoutant à la renommée internationale de la série humoristique tv « les Bobo Dioufs » et au succès du Festival d'éveil artistique « Fitini Show », la présence d'artistes de renommée mondiale comme le dramaturge Moussa Sanou, du conteur, metteur en scène Hassane Kassi Kouyaté, fondateur avec ses frères de la Maison de la parole et du festival international du conte, pionnier du tourisme culturel au Burkina Faso, et des chorégraphes contemporains Serge Aimé Coulibaly, Salia Sanou, ainsi que le percussionniste Adama Dramé renforce l'atmosphère culturelle de la région animée par plusieurs salles de concert et de spectacles mais très peu sont fonctionnelles de nos jours.

L'attention accordée par l'État à l'importance économique et sociale de ces arts est consacrée par l'installation des sièges de la SNC et du CERAV mais aussi par le secteur privé avec l'arrivée de nouvelles chaînes de tv comme

BF1, SMA et Ouistiti tv (chaîne d'humour) et l'agence d'innovation numérique Wakat Lab.

### 2.2.2.2. La Musique en scène

La vitalité de la scène musicale se manifeste dans un ensemble de cabarets associant buvette (dolo) et musique autour des instruments traditionnels. Berceau de la musique moderne du Burkina<sup>4</sup>, les Hauts Bassins disposent d'une mosaïque de musique : traditionnelle, tradi-moderne (urbaine) et religieuse. La musique traditionnelle est pratiquée par des dizaines de troupes en milieu urbain et en milieu rural.<sup>5</sup> Les musiciens issus de familles de griots qui ont des pratiques musicales multi- séculaires tirent de leurs prestations lors des mariages et baptêmes une partie de leurs revenus.

Les musiciens traditionnels sont également fabricants et réparateurs d'instruments. Avec l'urbanisation et la recherche de travail, certains d'entre eux se sont installés à Bobo Dioulasso où une fraction a installé des ateliers de fabrication d'instruments à l'instar de DJIGUIYA, Dougoutigui Diabaté... Avec le groupement « Bara Gnouma », une entreprise de facture d'instruments créée avec un artisan français, certains artisans innovent dans la facture des instruments et dans le mode d'organisation de leur structure. Ils sont néanmoins confrontés à un manque d'espaces et facilités techniques de travail (locaux et/ou terrains).

Par les instruments traditionnels originaux qu'il produit comme les différents types de balafon et le tiahoun, ce maillon est vital pour l'identité esthétique des musiques des Hauts-Bassins. Il l'est aussi pour l'économie régionale du spectacle et de la musique. Une action d'urgence s'impose pour prévenir en concertation avec les services de l'environnement la disparition progressive des essences de bois nécessaires à la fabrication de ces instruments qui disposent au plan international d'un marché de niche. Les instrumentistes ont inventé par hybridations esthétiques une musique qui n'est plus jouée exclusivement par les griots mais qui continue à garder l'appellation de musique traditionnelle bien qu'elle soit née en milieu urbain cosmopolite. Cette innovation socio-culturelle a produit la musique burkinabè la plus exportée pendant 3 décennies. Elle a également permis à des troupes comme Farafina, Koulédafourou, Djiguiya, les Frères Coulibaly et la Troupe Parissi<sup>6</sup>

*4 Depuis la fin des années 1940 des orchestres modernes comme « Volta Jazz », « Dafra Star » ont animé la scène musicale bobolaise. Créés plus récemment le « Groupe Taléard », l'Orchestre de l'Université NaziBoni ainsi que « Jazz Stagiaire » animent ce courant parallèlement à la musique traditionnelle qui reste vivace.*

*5 Le nombre de ces troupes créées à l'initiative des communautés traditionnelles est difficile à estimer avec précision en l'absence de base de données ou d'annuaire.*

*6 Farafina de Mama Konaté ; Koulédafourou de Drissa Sanou ; Djiguiya de Adama Sanou ; la Troupe Parissi de Harouna Dembélé.*

d'accéder à la scène internationale. Certaines d'entre elles réinvestissent dans les Hauts Bassins les recettes perçues à l'international dans la réalisation d'infrastructures culturelles à vocation communautaire, éducative, culturelle et économique.

La forte créativité musicale est confrontée à l'insuffisance de l'offre de formation musicale. Certains artistes comme les directeurs de Blessing records et de Sindy International organisent des formations musicales lors de camps pour la sous-région (Blessing records) ou des résidences pour des amateurs européens (avant la crise sécuritaire et sanitaire et l'arrêt du tourisme européen).

### **2.2.2.3. La musique enregistrée**

La musique enregistrée dans les Hauts-Bassins a subi la crise mondiale du disque due à la dématérialisation des supports et aux mutations technologiques de création, production et de diffusion. Le studio numérique majeur « Sindy International » du percussionniste international Adama Dramé a été fortement fragilisé. La vitalité de la scène musicale a permis aux studios les plus solides de poursuivre une activité plus ou moins continue dans un milieu où les revenus sont faibles et le coût des infrastructures techniques est élevé.

Au plan administratif, l'antenne régionale du Bureau Burkinabè des Droits d'Auteur (BBDA) accompagne la structuration progressive de cette filière à travers l'identification des artistes, la collecte et la répartition des droits d'auteur, la formation et les campagnes de sensibilisation des parties prenantes aux droits d'auteurs (restaurateurs, média, hôteliers) et l'allocation de soutien financier à travers le Fonds de Promotion culturelle.

Les musiciens sont regroupés dans l'Union des musiciens des Hauts-Bassins. Les managers et les producteurs ont créé la Fédération des entrepreneurs de spectacles et d'événementiels de SYA. Ces organisations professionnelles connaissent des difficultés de fonctionnement et manquent de moyens financiers et matériels.

La production musicale dans les Hauts-Bassins a connu une léthargie due à la crise mondiale de l'industrie du disque. Avec la disparition du maillon de la distribution en tant que corps de métiers, la filière s'était rétrécie. La rareté des producteurs a conduit les jeunes artistes à préférer l'auto-production. Manquant de moyens pour payer le coût réel d'une journée de studio, ils se font accorder des réductions par les studios obligés de « faire les mécènes » et voient leur rentabilité et leur viabilité menacées. Une réflexion est à

conduire sur ce point avec le BBDA, le MCAT et le ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

Résiliente, la filière musique enregistrée est en voie de structuration autour de cinq studios concentrés à Bobo Dioulasso déclarés au Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA) : Sindy International (studio et école de percussionnistes) ; Studio Yirikitchanna ; Océane Production, Studio Jemima ; Blessing records. Ils appartiennent à des artistes et parviennent à répondre à la demande des artistes de la région.

Face aux mutations technologiques et économiques, quelques jeunes passionnés se lancent dans la production musicale en adaptant le modèle économique de la billetterie à la « culture » locale. Ils souhaitent des formations pour maîtriser les outils de promotion numérique des œuvres de leurs artistes. Les coûts de production et la qualité de la connexion internet constituent des contraintes majeures au développement de leurs activités.

Certains s'essayaient à la stratégie de 360° mais sont confrontés à un besoin de renforcement des capacités. La disparition du distributeur de supports physiques n'ayant pas été comblée, des alternatives n'ont pas encore été trouvées.

Les artistes et les producteurs de musique et d'événementiels expriment une forte demande de formation en management d'artistes et groupe musicaux ; de montage de dossier, rédaction de fiche technique et/ou plan de scène. Par manque de ces compétences, de nombreux artistes et groupes ratent les opportunités qui se présentent à eux.

La faible collaboration entre les médias (radio, tv et internet) et les acteurs de la musique enregistrée constitue un frein à l'essor de la musique dans la région. Il n'existe pas de partenariat entre les médias et les entreprises musicales. Les médias s'intéressent à vendre leurs services de prescription et accordent la priorité aux artistes venant de pays voisins qui paient la promotion de leurs albums sur les radios à Bobo-Dioulasso et parviennent à attirer à leurs spectacles plus de publics que les artistes locaux. Compte tenu de l'importance des médias dans l'économie de la culture, une réflexion inter-sectorielle est indispensable.

#### **2.2.2.4. Les arts du cirque**

Les arts du cirque prennent progressivement place sur l'échiquier national des arts de la scène. Dans les Hauts-Bassins, c'est avec le Centre National des arts du cirque français, basé à Châlons-en-Champagne, que les circassiens de Bobo-Dioulasso ont été renforcés dans leurs compétences et leur

créativité, grâce à la coopération de longue date entre les deux villes jumelées. Au fil des années, certains de ces professionnels ont quitté le Burkina pour poursuivre leur carrière, en France ou au Canada. Les associations qu'ils avaient créées n'ont pas survécu à leur absence. En revanche, ceux qui sont restés, forts de ces formations dont ils ont bénéficié depuis une vingtaine d'années, riches d'expériences et de tentatives de s'organiser, ont créé les compagnies qui existent actuellement légalement enregistrées, ou en cours d'enregistrement notamment, l'Espace Rencontre Jeunesse de Dafra (ERJD), l'Africa Unite, basée dans le quartier de Dogona, la compagnie du cirque Dafra, la compagnie B13, la compagnie ATOUFA, l'école des jeunes acrobates circassiens, l'association Cirkallso et la compagnie Cirque Jeunesse en Équilibre fondée à Houndé. Elles exercent principalement deux types d'activités qui leur assurent des revenus : les interventions à finalité sociale, dans les camps de réfugiés, auprès des enfants des rues, ..., les prestations privées, pour l'évènementiel ou pour la formation d'élèves dans les écoles privées. Parallèlement, plusieurs compagnies ont créé des spectacles qui ont été présentés dans les centres culturels de Ouagadougou, au Festival de Bobo-Dioulasso et aux Rencontres interculturelles du cirque d'Abidjan.

A travers ces spectacles, on observe une orientation claire vers la création, une volonté de s'organiser et de se structurer, de rechercher les moyens de continuer de se former et de diffuser les créations dans le pays et à l'étranger. L'action du Festival de Bobo-Dioulasso a été importante ces sept dernières années pour accompagner la jeune création et pour amorcer un soutien en production artistique de qualité.

Les défis qui se posent à cette sous-filière aujourd'hui sont entre autres : La construction/ l'aménagement et l'équipement des lieux de création et de spectacle ; le renforcement des capacités des praticiens des arts du cirque ; la création, la production et la diffusion des spectacles et le positionnement sur le marché national, régional et international des arts du cirque.

### **2.2.3. Arts plastiques et appliqués**

Les Arts plastiques et appliqués sont l'une des filières les plus florissantes dans la région des Hauts-Bassins. Ce secteur regroupe plusieurs sous-filières : la peinture, la sculpture, la photographie d'art, le design, les arts capillaires, la poterie, la pyrogravure, les arts numériques, la sérigraphie, etc. Nonobstant l'engouement des acteurs à produire en masse des œuvres, le secteur reste miné par d'énormes problèmes dont la difficulté

d'approvisionnement en matières premières, la précarité des conditions de travail, la faible qualité des produits, la difficulté d'accès aux marchés...

Conscientes de l'importance de ce secteur dans la création d'emplois et dans la promotion des valeurs identitaires, les autorités en charge de la culture au niveau national ont mis en place en 1997, une stratégie de promotion des différentes filières culturelles à travers l'institution de douze Grands Prix Nationaux (GPN), des cérémonies de distinction qui se tiennent régulièrement en vue de valoriser les talents et la créativité des artistes et de récompenser les plus méritants.

#### 2.2.4. Livre et édition

La lecture publique dans les Hauts-Bassins concerne essentiellement le monde de l'éducation, l'administration et les entreprises formelles. Elle est marquée par des insuffisances telles que : la faible alphabétisation des populations, les bibliothèques scolaires et professionnelles en nombre insuffisant, le manque de locaux et de personnels adéquats, la plupart ont un fonds documentaire limité et souvent obsolète.

Dans la configuration de la CNC, les acteurs du livre et de l'édition sont regroupés au niveau national dans une fédération dénommée Groupement des réseaux associatifs des acteurs du livre (GRAAL). Au niveau régional, cette fédération n'est pas représentée. C'est la Coordination du Centre national de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CELPAC) qui sert de répondant dans le secteur. Les CELPAC constituent un réseau de lecture publique dont la structuration et le fonctionnement reposent principalement sur l'aide de la coopération française et celle du programme des Centres de Lecture et d'action culturelle mis en œuvre par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Leurs actions conjuguées ont amené certaines communes à s'engager dans la promotion de la lecture publique.

De façon générale, les bibliothèques sont créées et gérées par des acteurs privés, des associations ou ONG. La Biennale des Littératures francophones d'Afrique Noire de Bobo-Dioulasso et le Salon international de la littérature orale et du livre de jeunesse de Bobo (SILLOB) permettent à une majorité d'élèves et étudiants, de vivre des moments de sensibilisation à la lecture.

La coordination régionale du Centre de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CELPAC) encadre les gestionnaires des centres de lecture et les dote en journaux, livres et jeux de société et d'autres matériels pour leur bon fonctionnement.

La prise en compte du numérique est aujourd'hui incontournable. Selon une étude de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) réalisée en 2014, la proportion de personnes ayant utilisé l'ordinateur et l'Internet dans la région des Hauts-Bassins est de 6% et 7% contre 18% et 21% dans le Centre (Kadiogo).<sup>7</sup> Cet écart s'accroît quand on va vers les milieux ruraux. Pour remédier à cette situation, des actions sont menées par l'association FAVL-BF pour initier à l'informatique au Centre Multimédia de Houndé (CMH) appuyé par les partenaires Rotariens et la commune pour promouvoir les talents locaux en art graphique et littérature.<sup>8</sup>

### 2.2.5. Patrimoine

La loi n° 024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso définit le patrimoine culturel comme « l'ensemble des biens culturels, naturels, meubles, immeubles, immatériels, publics ou privés, religieux ou profanes, dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Elle subdivise ce patrimoine en deux grandes composantes que sont le Patrimoine culturel matériel et le Patrimoine culturel immatériel.

- Un recensement des biens matériels montre que la région possède un énorme potentiel en la matière. Soixante-onze (71) biens ont été répertoriés sur toute l'étendue du territoire et répartis comme suit :

|                   | Culturel  | Naturel   | Mixte     | Total     |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Houet</b>      | 18        | 06        | 08        | <b>32</b> |
| <b>KénéDougou</b> | 12        | 04        | 14        | <b>30</b> |
| <b>Tuy</b>        | 02        | 01        | 06        | <b>09</b> |
| <b>Total</b>      | <b>32</b> | <b>11</b> | <b>28</b> | <b>71</b> |

Tableau 2: Liste du patrimoine naturel et culturel de la région des Hauts-Bassins

Source : Inventaire MCAT 2019

Ce patrimoine matériel est constitué de biens naturels (Forêts classées, Falaises, marigots, Chutes d'eau...), de biens immobiliers (mausolées, village perché, village des artisans, village architectural, centre historique, palais royaux, hauts fourneaux, site de la réduction du fer) de biens mobiliers

<sup>7</sup> Accès aux technologies de l'information et de la communication, Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014, Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), novembre 2015

<sup>8</sup> Pour l'année 2021 FAVL-BF a formé une dizaine de filles venant de Karaba au secteur N°1 de la commune de Houndé. Source : Echo des bibliothèques, N°69 juin 2021 par Amis des bibliothèques des villages Africains (FAVL-BF)

(produits de l'artisanat d'art et des instruments liés aux diverses pratiques culturelles et festives des communautés).

- En 2014, le MCAT a bénéficié d'un appui de l'UNESCO dans la mise en œuvre d'un projet d'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans la région des Hauts-Bassins qui a permis de recenser cinquante-trois (53) éléments repartis dans le tableau suivant :

| Provinces    | Domaines du PCI |      |       |      |     | TOTAL |
|--------------|-----------------|------|-------|------|-----|-------|
|              | ADS             | CPNU | PSREF | SFAT | TEO |       |
| Houet        | 00              | 09   | 06    | 05   | 01  | 21    |
| Kénédougou   | 1               | 06   | 07    | 03   | 00  | 17    |
| Tuy          | 1               | 01   | 08    | 05   | 00  | 15    |
| <b>TOTAL</b> | 02              | 16   | 21    | 13   | 01  | 53    |

Tableau 3: Récapitulatif des résultats de la phase pilote de l'inventaire du 2014 par domaine et par provinces

Source : résultats de l'inventaire de 2014

**ADS** : Les Arts Du Spectacle

**CPNU** : Les Connaissances et Pratiques concernant la Nature et l'Univers

**TEO** : Les Traditions et Expressions Orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel

**PSREF** : les pratiques sociales, rituels et événements festifs

**SFAT** : Les Savoir-Faire liés à l'Artisanat Traditionnel

De façon générale, la filière du patrimoine est confrontée à un véritable problème de valorisation/ promotion, de sauvegarde et d'exploitation.

## 2.2.6. Le Tourisme culturel

Selon l'OMT, le tourisme culturel se définit comme « mouvements de personnes obéissant à des motivations essentiellement culturelles telles que les voyages d'études, les tournées artistiques et les voyages culturels, les déplacements effectués pour assister à des festivals ou autres manifestations culturelles, la visite de sites et de monuments, les voyages ayant pour objet la découverte de la nature, l'étude du folklore ou de l'art, et les pèlerinages ».

Quant à la Loi n°017-2005/AN du 17 mai 2005 portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso, elle définit le tourisme culturel et/ ou historique comme « un tourisme dont la motivation est la découverte d'un patrimoine culturel ou historique ou immatériel tel que les fêtes traditionnelles et les coutumes locales ».

A la faveur de l'accompagnement du PAIC GC, le Conseil régional entend impulser une nouvelle dynamique du tourisme culturel. Dans cette optique, il envisage dans le cadre de l'élaboration des circuits touristiques, la promotion des produits culturels à fort potentiel touristique. C'est un processus en cours qui doit aboutir à la définition de parcours thématiques dénommés "Routes" : il s'agit de « La Route du Tissu », « La Route du Balafon » et « la Route des Masques ».

### 2.3. Structuration et professionnalisation des acteurs

On distingue deux types d'organisations d'acteurs dans le secteur culturel des Hauts-Bassins, à l'image de la situation au plan national. Il s'agit des associations et des entreprises culturelles. Leur structuration à travers des groupes d'intérêt, porteurs de causes communes a connu une évolution marquée par une pluralité d'associations mises en place, en fonction du territoire (région, province, commune), de la filière ou même de la sous-filière.

#### 2.3.1. Les associations

Le recensement organisé par la Confédération Nationale de la Culture en février 2022, en collaboration avec la direction régionale de la culture fait état de 115 associations réparties comme suit :

| FILIERES PROFESSIONNELLES |                  |                              |                       |            |         |                  |               |
|---------------------------|------------------|------------------------------|-----------------------|------------|---------|------------------|---------------|
| PROVINCES                 | Arts de la scène | Arts plastiques et appliqués | Cinéma et audiovisuel | Patrimoine | Musique | Livre et Edition | Total général |
| Houet                     | 40               | 16                           | 07                    | 13         | 04      | 01               | 81            |
| Tuy                       | 03               | 02                           | 01                    | 04         | 00      | 00               | 10            |
| Kéné Dougou               | 11               | 08                           | 01                    | 04         | 00      | 00               | 24            |
| Total région              | 52               | 26                           | 09                    | 21         | 04      | 01               | 115           |

Tableau 4: Répartition géographique des associations d'acteurs culturels dans les Hauts-Bassins

Source : CNC, recensement 2022

Il faut dire que les chiffres de ce tableau sont indicatifs car cette opération n'a pas pris en compte toutes les nombreuses associations qui, au cours de la période n'étaient pas à jour vis-à-vis des textes en vigueur dans le pays. Beaucoup d'associations n'ont pu se faire enregistrer par manque de récépissés ou de déclaration d'existence non à jour. A ces lacunes, s'ajoute un nombre élevé d'associations dans l'artisanat d'art (tisserands, tisseuses, teinturiers...) qui, par manque d'informations, se considèrent à tort ou à raison comme ne faisant pas partie du secteur de la culture.

La structuration des associations culturelles dans la région des Hauts-Bassins repose sur le modèle de la Confédération Nationale de la Culture CNC, appuyé par l'Etat.

Avec l'accompagnement du PAIC GC, la CNC a procédé à la mise en place de ses démembrements dans les régions en 2021. Ainsi, cinq fédérations ont été installées :

- La Fédération de la Filière des Arts Plastiques et Appliqués du Burkina Faso (FEFAPA-HBS) ;
- La Fédération Nationale des Acteurs du Patrimoine du Burkina Faso (FENAPAC- HBS) ;
- La Fédération Nationale du Cinéma et de l'Audiovisuel du Burkina Faso (FNCA-HBS) ;
- La Fédération Nationale des Professionnels de la Scène du Burkina Faso (FN/PROSCENE-HBS) ;
- L'Union Nationale de la Musique du Burkina Faso (UNAM-HBS),

Après la mise en place des bureaux des fédérations, les délégués des faitières se sont réunis pour élire le bureau régional de la confédération, composé des six (06) membres.

S'il est vrai que la majorité des associations culturelles adhèrent à ce dispositif reconnu par l'Etat, il est important de relever que certains acteurs ne s'y retrouvent pas et préfèrent se conforter dans d'autres initiatives de regroupements.

Malgré cette initiative d'organisation et de structuration, le milieu associatif culturel dans la région des Hauts-Bassins reste tributaire d'un problème général de gouvernance interne marqué par le non-respect des textes (statuts et règlement intérieur), les conflits de leadership, la faible capacité opérationnelle et de gestion, la faible capacité de mobilisation de ressources...

### **2.3.2. Les entreprises culturelles**

On estime à une vingtaine dans la région des Hauts-Bassins, les entreprises déclarées et durables existant dans l'ensemble des filières des arts et de l'artisanat d'art. Celles de ces structures en règle avec les textes en vigueur ont pris part aux élections consulaires au niveau régional. La participation des entreprises culturelles à cette instance stratégique leur offre l'opportunité de défendre la cause d'un secteur dont le potentiel en termes de création de richesses reste encore sous-estimé.

Il faut dire que la majorité de ces entreprises ont des tailles diverses et fonctionnent comme associations évoluant dans l'informel et souvent non enregistrées. Elles ignorent les textes mais respectent le paiement des taxes sur le spectacle. Certaines envisagent de se formaliser pour avoir accès à l'information (technique et sur les opportunités de financement), au financement et aux formations. D'autres opérant dans le même domaine se structurent en association afin de mieux défendre leurs intérêts.

Les entretiens et enquêtes révèlent une faible culture du droit d'auteur et une insuffisance de formation technique et professionnelle. À l'exception de la filière cinéma et audiovisuel, une forte concurrence existe entre leurs regroupements de représentation collective professionnelle. Elle bloque la recherche de solutions collectives.

Ces entreprises culturelles, à l'instar des associations, sont confrontées à l'étroitesse du marché local, à la cherté des facteurs de production (matériels techniques ; coûts des matières premières et des connexions) ; et à l'absence de structures d'approvisionnement collectif en matières premières et à des difficultés de promotion et de commercialisation de leurs produits dans un environnement régional à pouvoir d'achat limité. Par conséquent, leur contribution au développement social et économique de leur région est fortement limitée par ces contraintes.

Pour se développer, ces structures ont besoin d'un accompagnement pour surmonter les obstacles de : l'accès au financement et à la formation (montage de dossier, gestion des projets, formation technique spécialisée) ainsi qu'à l'information (sur les financements et sur les marchés et leurs opportunités) ; l'achat d'équipements matériels. Toutefois, il leur appartient de relever le défi d'organiser la complémentarité de leurs actions et la solidarité nécessaire pour aboutir à un système de corps de métiers viable qui contribuent à l'essor du secteur culturel et touristique.

#### **2.4. Visibilité du secteur et accès à l'information**

La promotion de la culture passe également par les médias à travers les contenus qu'ils proposent en lien avec les productions locales. Les Hauts-Bassins disposent des médias de presse écrite, web et audiovisuels (publics et privés). Leur répartition géographique sur le territoire est déséquilibrée. Ils sont concentrés à Bobo-Dioulasso. On compte vingt-et-une (21) stations de radio dans la région dont dix-sept (17) dans la Province du Houet, deux (02) dans la province du Kéné Dougou et deux (02) dans la Province du Tuy.

Quant à la presse écrite, en dehors de l'Express du Faso qui est édité au niveau local, (06) six autres ont une représentation au niveau régional. La

région dispose de trois (03) chaînes de tv :-(RTB2, SMTV et Muslim Télévision Ahmadiyya (MTVA)). La seule web radio et le premier site web d'information générale de la région sont à Bobo-Dioulasso. La RTB2, (antenne régionale de la télévision publique), ne produit pas beaucoup de contenus régionaux parce qu'elle émet très souvent en synchronisation avec la chaîne mère. SMTV rencontre des difficultés dues à la faiblesse de ses ressources humaines, financières, matérielles et techniques.

Le reste de l'espace télévisuel est occupé par les chaînes nationales émettant de Ouagadougou ou des chaînes étrangères cryptées en majorité. Avec le passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT), les populations qui peuvent se payer un poste téléviseur se dotent d'une antenne parabolique si bien que de nombreux téléspectateurs sont ainsi exclusivement tournés vers des programmes étrangers.

Pendant plusieurs années, le personnel des médias était mal payé<sup>9</sup> parce qu'essentiellement composé de passionnés sans formation professionnelle. Cela se ressent sur la qualité des productions. La spécialisation des journalistes et animateurs est considérée comme un luxe que les promoteurs des médias ne peuvent pas se payer. Mais l'ouverture de filières dédiées à la formation de professionnels des médias et de la communication dans les universités et grandes écoles de la région devrait aider à résorber cette situation.

## **2.5. Financement de la culture**

### **2.5.1. Financement public**

Le budget de la culture du CRHBS varie selon les années entre deux et huit millions de francs CFA. S'il permet d'intervenir comme soutien minoritaire d'un projet, ce budget très modeste ne permet pas un pilotage stratégique du secteur. Le Conseil régional est ainsi contraint de rechercher les financements auprès de partenaires internationaux dans le cadre de la coopération décentralisée ou de la coopération internationale au développement. De ce fait, le PAIC GC vient répondre temporairement à un enjeu fondamental à travers son appui. Toutefois, la recherche d'une solution endogène pour la pérennisation de ce soutien est impérative.

La Direction Régionale de la culture reçoit son budget de fonctionnement du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme. Elle ne peut donc pas financer les acteurs mais fait de l'appui conseil. Il lui arrive même de solliciter le soutien financier du Conseil Régional pour réaliser certaines activités.

---

<sup>9</sup> Convention collective non mise en œuvre par les responsables de médias

### 2.5.2. Financements privés

Les institutions de financement (banques, microfinance) présentent une offre limitée en termes de produits de financement de la culture et les conditions d'accès ne sont pas très favorables aux acteurs.

Certains opérateurs économiques accordent, à titre de mécénat ou de sponsoring, des appuis financiers essentiellement dirigés vers les événementiels. Ils ont un impact structurant faible sur le secteur. Des investisseurs privés commencent à s'intéresser au secteur culturel notamment aux festivals et aux médias : SMTV, BF1 et l'internet à travers la bibliothèque numérique Mercury et l'agence de services numériques WakatLab. Cette agence opère dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, et de la culture pour la partie sur les médias. Des sociétés de transports comme Elitis et le TCV s'intéressent aussi et diffusent des produits culturels. Des agences de voyages et certains hôteliers et restaurateurs nouent des partenariats avec les acteurs culturels.

### 2.6. Accès aux marchés

S'il est reconnu que l'environnement culturel de la région des Hauts-Bassins foisonne de talents dans toutes les filières, il n'en demeure pas moins évident que les œuvres et produits culturels ont du mal à pénétrer les marchés régionaux et internationaux en raison de (i) la faible visibilité du secteur, (ii) la méconnaissance des standards et leviers de ces marchés, et (iii) l'absence d'une bonne stratégie de conquête des marchés au niveau des opérateurs culturels.

Le marché local est de plus en plus exigeant en termes de qualité. Les infrastructures d'accueil des spectacles ou la diffusion d'œuvres cinématographiques sont en nombre insuffisant et ne répondent pas aux normes. Pour pallier ces difficultés trois lieux emblématiques ont pris le relais des cabarets des décennies 1950 et 60 et proposent des spectacles de musique en live : « le bois d'ébène », « les bambous », et « le Toguna »<sup>10</sup>. En outre, la Maison de la Culture et l'Institut Français de Bobo-Dioulasso, le Théâtre de l'Amitié ainsi que les deux (02) Stades de football (stade municipale et Sangoulé Lamizana ) permettent aux organisateurs de spectacles de programmer des événementiels avec un minimum de commodités et de sécurité.

---

<sup>10</sup> Un recensement effectué en mars a permis d'identifier 20 salles privées, hormis les salles institutionnelles.

Les deux autres chefs-lieux de province disposent de Centres Populaire de Loisirs (CPL), des espaces pouvant accueillir des manifestations sportives, cinématographiques et des spectacles de musique ou de danse. Nous avons le CPL de Houndé, la salle de cinéma et la maison des jeunes et de la Culture d'Orodara. S'y ajoutent la maison des jeunes et de la culture de Sindo et la maison des jeunes de Diéri, la salle de cinéma de Bama qui servent occasionnellement de lieux de diffusion de spectacles.

Par ailleurs, le niveau d'équipement en infrastructures techniques de base est faible et discontinu : l'électricité et l'internet sont très onéreux, les voies et réseaux de transport sont très insuffisants dans les communes rurales dépositaires de gisements de produits culturels.

Cependant, certains événements notamment les festivals et foires permettent de promouvoir les initiatives et de donner un peu de visibilité au secteur. Dans ce cadre, une trentaine (30) de festivals ont été identifiés surtout dans le domaine des arts de la scène.

Ces derniers peinent à se pérenniser à l'instar du « Mogoya festival international de musique à Bobo-Dioulasso » qui a disparu après deux éditions. Les recettes ne couvrent pas les charges : cachets, transports et hébergement des artistes, prise en charge des bénévoles et de l'équipe d'organisation, location de la sono et du podium, communication. Les échecs découlent du manque d'expériences professionnelles de certains initiateurs de festivals qui n'ont pas le savoir-faire requis.

La durabilité du Fitini Show s'explique par son modèle économique qui repose principalement sur le sponsoring, en partie sur du mécénat et sur l'accès à des financements publics liés à la thématique prioritaire de la protection l'enfance.

## 2.7. Synthèse du diagnostic

### FORCES

#### Au niveau institutionnel, administratif et technique

- Existence de structures administratives déconcentrées et décentralisées, disposant de prérogatives en termes de promotion de la culture ;
- Existence de cadres de concertation multi-acteurs de la culture ;
- Transfert progressif des ressources aux CT ;
- Existence de projets et programmes de développement porté par le CRHB ;
- Prise en compte des domaines de la culture et du tourisme dans le PNDES ;
- Existence d'outils de pilotage et de gestion su secteur culturel tant au niveau national que régional ;
- Coopération décentralisée active (Auvergne-Rhône-Alpes, Rabat-Salé-Kénitra, Aude).

#### Au niveau des filières culturelles

- Grande motivation des acteurs culturels de la région ;
- Existence d'organisations faitières des acteurs culturels dans les filières ;
- Existence d'opérateurs culturels compétents et de qualité ;
- Existence de structures d'accueil et de restauration ;
- Forte demande des biens et services culturels ;
- Existence d'évènements périodique de promotion de la culture.

### FAIBLESES

#### Au niveau institutionnel, administratif et technique

- Faiblesse des ressources transférées ;
- Faiblesse des ressources pour la promotion du développement local ;
- Faible niveau d'équipement des services des CT et des STD ;
- Faible niveau technique du personnel administratif ;
- Faible appropriation et application des textes juridiques ;
- Existence de vide juridique dans certains domaines ;
- Inexistence de planification régionale de développement de la culture ;
- Faible appropriation des politiques publiques par le personnel de l'administration ;
- Faible action de communication et de visibilité sur la région des Hauts-Bassins ;
- Insuffisance de données statistiques exhaustives et fiables relatives à la culture et au tourisme.

#### Au niveau des filières culturelles

- Insuffisance de formations continues pour le renforcement de capacité technique et la professionnalisation des acteurs ;
- Faible appropriation et utilisation du numérique ;
- Insuffisance de structures de création, de production, de représentation et de diffusion d'œuvres ;
- Faible exploitation de salles de cinéma ;

## OPPORTUNITES

- Existence d'une volonté politique de l'Etat de structurer le secteur de la culture ;
- Existence de projets et programmes de l'Etat dans le secteur de la culture et du tourisme ;
- Existence des PTF ayant dans leur agenda la promotion de la culture et du tourisme ;
- Existence d'un cadre juridique, réglementaire et fiscal favorable ;
- Existence d'opportunités de financements au niveau international pour les PME

- Matériels de production insuffisants, inadaptés et désuet ;
- Insuffisance et faible qualité des produits culturels ;
- Difficulté d'accès aux marchés régionaux et internationaux ;
- Disparition progressive des essences de bois nécessaires à la fabrication de ces instruments ;
- Mauvaise gouvernance de certaines organisations faitières et structures culturelles ;
- Difficulté d'accès des acteurs culturels au financement.
- Manque d'infrastructures de stockage et de commercialisation de certains produits culturels ;
- Faible reconnaissance de mérite des acteurs culturels (distinction) ;
- Difficulté d'accès (position géographique, voies d'accès) aux infrastructures culturelles et touristiques.

## MENACES

- Crise sécuritaire liée à la menace terroriste ;
- Instabilité institutionnelle liée aux crises sociopolitiques ;
- Baisse du pouvoir d'achat des populations ;
- Forte exigence du marché régional et international en termes de qualité des œuvres

### III- ENJEUX ET DEFIS DU SECTEUR

---

#### 3.1. Le renforcement de la communication et la visibilité de la région

Le développement de la Culture dans la région des Hauts-Bassin passe par une forte action de communication sur la région, pour l'ouvrir davantage au monde extérieur et surtout promouvoir ses atouts culturels et touristiques. Dans ce sens, le conseil régional devra investir dans la réalisation d'actions de communication et de visibilité à travers des outils simple et efficaces adaptés aux besoins des cibles.

#### 3.2. Le renforcement des capacités des acteurs

La région des Hauts-Bassins foisonnent d'opérateurs dans tous les secteurs de la vie culturelle mais la faiblesse des moyens de production et la qualité des produits ne favorisent pas leur succès sur le marché et par conséquent, ne permet pas au métier de "nourrir son homme". Il devient alors impérieux de travailler à la professionnalisation des acteurs à travers le développement de formations continues et des recyclages à leur profit, sur les nouvelles techniques de conception et de production, l'intégration des outils modernes dans leur travail, les métiers émergents, le partenariat et le réseautage, les techniques de prospection de niche pour l'accès aux marchés, les normes et standards de qualité, le tourisme culturels, etc.

Par ailleurs, la bonne conduite d'une politique culturelle dans la région nécessite que le personnel de l'administration dédié à l'accompagnement des acteurs privés soit suffisamment aguerri. C'est pourquoi, le programme de renforcement des capacités des acteurs doit prendre en compte le personnel technique de l'administration en adressant leurs besoins spécifiques.

#### 3.3. La structuration des filières

S'il est vrai que la structuration des filières prend en compte tous les aspects de développement des filières dans le but de rendre le secteur fort et rentable économiquement, nous faisons le choix de mettre l'accent sur deux dimensions de la structuration à savoir : (a) la structuration des acteurs et (b) le développement des chaînes de valeurs dans les filières.

En ce qui concerne la structuration des acteurs, il s'agira de renforcer la dynamique organisationnelle en cours dans le milieu associatif tout en prenant en compte les entreprises culturelles. Dans ce sens, l'accent sera mis sur la promotion de la bonne gouvernance au sein des associations à travers le renouvellement périodique et à bonne date des instances dirigeante, la tenue régulière des rencontres et assises statutaires, la bonne communication

entre les instances dirigeante et la base, le dialogue avec les pouvoirs publics pour la défense des intérêts des acteurs et surtout la participation à la prise de décision au niveau des instances publiques.

Pour ce qui est de la deuxième dimension, la chaîne de valeur doit être perçue comme un produit ou un service unique qui regroupe l'ensemble des acteurs qui collaborent et échangent entre eux pour développer une offre qui soit compétitive sur des marchés spécifiques à fort potentiel de croissance. Ainsi, le développement des chaînes de valeur des filières passera par (i) l'identification et analyse des chaînes de valeur à fort potentiel basée sur le diagnostic, la mesure de la valeur, la détermination des goulots d'étranglement et des points d'amélioration avec à l'appui, la cartographie des chaînes de valeur identifiées ; (ii) l'analyse de marché et identification des débouchés avec une estimation des volumes de vente ; (iii) la mise au point du système de marché et sa stratégie de développement ; (iv) l'élaboration des modèles d'alliance ou d'affaires montrant les transferts physiques de produits et de biens et services entre les acteurs, les flux informationnels et financiers aussi bien internes qu'externes ainsi que la démonstration des bénéfices pour chacun des acteurs prenantes de l'alliance et la chaîne de valeur entière ; (v) la détermination des besoins en renforcement de capacités et la (vi) proposition d'un plan de mise en œuvre et de suivi des opérations et des résultats.

### **3.4. La facilitation de l'accès au financement**

La culture dans la région des Hauts-Bassins ne peut contribuer au développement de la région que si les acteurs s'inscrivent dans une logique entrepreneuriale et d'affaire. Pour cela toute la dynamique du secteur doit reposer désormais sur le triptyque "Production -Vente- Profit" ; ce qui appelle à la levée de fond pour investir dans les différents maillons des chaînes de valeur des filières. Ainsi ; une action de facilitation de l'accès au financement des acteurs doit être menée à travers : (i) un plaidoyer auprès des institutions financières (banques et structures de microfinance) et les fonds d'investissement et de soutien de l'Etat, (ii) la mobilisation des partenaires au développement et (iii) la mobilisation des opérateurs économiques pour investir dans le secteur.

### **3.5. Le renforcement des infrastructures**

Le diagnostic du secteur culturel a révélé, surtout dans les filières du cinéma et audiovisuel et les arts de la scène, l'insuffisance et la vétusté des infrastructures, notamment les lieux de spectacle, les salles de cinéma etc. c'est pourquoi, l'accent doit être mis sur la rénovation, l'aménagement ou la réalisation d'infrastructures pour l'accueil des spectacles, la diffusion des œuvres cinématographiques et les expositions des œuvres culturelles tant au niveau régional que communal.

## IV- ELEMENTS DE LA STRATEGIE

---

### 4.1. Vision

*La région des Hauts-Bassins est, à l'horizon 2030, une région où la culture est davantage perçue comme un levier du développement régional et où elle sert de moteur pour le renforcement de la cohésion sociale, la création d'emplois pour les jeunes dans les filières de la culture et du tourisme et pour l'amélioration du cadre de vie grâce à l'harmonisation et la synergie des actions à l'ère du numérique pour atteindre les Objectifs du Développement Durable.*

### 4.2. Principes directeurs

Considérant les principes directeurs des textes nationaux et internationaux qui guident l'élaboration de toute politique publique dont celle relative au secteur culturel, la Stratégie Régionale de la Culture et de son Économie dans les Hauts Bassins s'appuie sur les principes directeurs suivants : la prise en compte des enjeux du développement local durable ; la considération des questions transversales du développement économique et social ; le partenariat et les processus multi-acteurs ; la participation citoyenne et la responsabilisation ; l'approche intersectorielle, intégrée et la cohérence des actions ; la gestion axée sur les résultats la promotion des valeurs culturelles de référence et de leurs expressions.

#### 4.2.1. La prise en compte des enjeux du développement local durable

Le développement étant un processus multidimensionnel dans lequel le culturel, l'économique, l'environnemental, le social et le politique sont interdépendants. Leur articulation est indispensable à l'atteinte des résultats attendus comme le montre la disparition progressive des instruments de musique porteurs des identités régionales sous l'effet des feux de brousse et du changement climatique ainsi que de l'absence de formation professionnelle moderne ;

#### **4.2.2. La prise en considération des questions transversales**

Genre : l'ODD 5 vise à favoriser l'autonomisation des femmes et des filles en recherchant l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur de la culture, notamment l'artisanat d'art. Population : l'action publique de la culture doit être au service des gens et des publics en milieu rural comme en milieu urbain. Elle vise notamment à favoriser la cohésion sociale en favorisant la participation des groupes défavorisés à la vie culturelle de la communauté. Environnement : la culture contribue à la durabilité de l'environnement par les savoirs dont elle est porteuse et par son influence sur les modèles de production et de consommation. À son tour, l'environnement contribue à la préservation des expressions culturelles par les ressources naturelles disponibles comme matière première. Le numérique : les changements en cours dans la création, la production et la diffusion nécessitent une réponse urgente pour permettre aux expressions culturelles des Hauts Bassins d'être préservées et de rayonner.

#### **4.2.3. Le partenariat et les processus multi-acteurs**

L'ambition de la Stratégie régionale implique de fédérer pour sa mise en œuvre toutes les catégories d'acteurs concernés du secteur de la culture et du tourisme. Conçue comme document -cadre du développement de l'économie de la culture et du tourisme dans les Hauts Bassins, la Stratégie entend développer le partenariat en reliant les interventions des Services techniques Déconcentrés concernés avec celles de la société civile et du secteur privé. Dans cette perspective, le Conseil régional (à travers l'ARD) va promouvoir le partenariat public-privé.

#### **4.2.4. La participation citoyenne et la responsabilisation**

La concertation avec les habitants et les acteurs de la culture et du tourisme ainsi que la responsabilisation des acteurs sont indispensables : les std notamment la direction régionale de la culture, les mairies, les associations culturelles, les organisations professionnelles de la culture et du tourisme, les entreprises de la région. Dans cette perspective, la mutualisation des moyens humains, financiers et matériels guidera la mise en œuvre de programmes conjoints ;

#### **4.2.5. L'approche intersectorielle, intégrée**

Le fonctionnement complexe et le développement du secteur culturel requièrent l'enseignement artistique pour développer les pratiques et créer des publics, la formation technique et professionnelle pour former des techniciens et créer des emplois, des réseaux de commercialisation, des

ressources naturelles et agricoles (coton, bois, etc.), des contrats de travail, la défense des droits de propriété intellectuelle et des financements. Tous ces aspects démontrent la nécessité de relier les std concernés autour de la Stratégie à travers des programmes conjoints.

#### **4.2.6. La gestion axée sur les résultats et la cohérence des actions**

L'ampleur des enjeux et des défis à relever pour le développement des Hauts Bassins grâce à ses ressources culturelles commandent à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SRCE de tenir compte des limites des ressources financières et matérielles en priorisant les actions réalisables, en mobilisant les moyens au regard des résultats attendus. L'évaluation de l'impact des mesures mises en œuvre en direction des différentes couches de la population permettra de mettre en cohérence les actions initiées en concertation avec tous les partenaires, nationaux et internationaux.

#### **4.2.7. La promotion des valeurs culturelles de référence et de leurs expressions**

Considérant les enseignements de l'Étude Nationale de Prospective Burkina Faso, la SRCE orientera ses programmes pour rassembler les Burkinabè dans le respect de leurs valeurs et la promotion de leurs héritages culturels.

### **4.3. Orientations stratégiques et axes d'intervention**

La stratégie de développement de la culture et de son économie dans la région des Hauts-Bassins repose sur trois axes stratégiques comme l'indique le schéma ci-dessous.

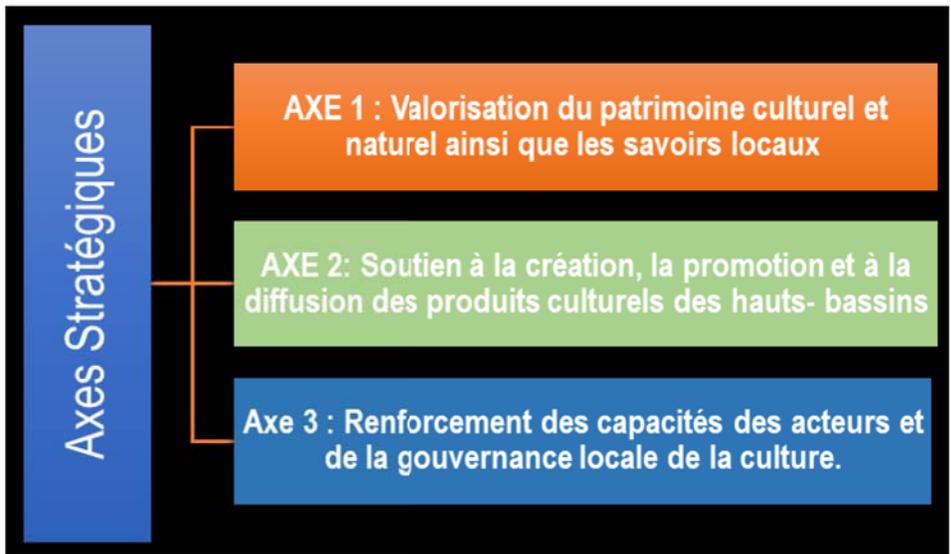


Figure 3: Axes stratégiques

#### 4.4. Objectifs et produits

##### ▪ Objectif global

Renforcer la dynamique de structuration du secteur de la culture pour en faire un véritable moteur de renforcement de la cohésion sociale, la création d'emplois pour les jeunes dans les filières de la culture et du tourisme, afin de contribuer à la diversification de l'économie régionale et à l'amélioration des conditions de vie dans les Hauts-Bassins.

##### ▪ Objectifs spécifiques

**OS1** : Contribuer à la valorisation du patrimoine culturel dans les Hauts-Bassins ;

**OS2** : Renforcer les industries culturelles et créatives de la région des Hauts-Bassins ;

**OS3** : Renforcer les capacités des acteurs culturels et de l'administration publique de la culture.

▪ **Produits attendus**

**Produit 1 :** Les biens patrimoniaux et les savoirs locaux sont valorisés ;

**Produit 2 :** Les chaînes de valeur sont développées autour des filières culturelles ;

**Produit 3 :** Les capacités d'action des opérateurs culturels et de l'administration publique ont été renforcées.

**4.5. Cohérence de la stratégie régionale avec les politiques nationales**

Le développement harmonieux d'une nation repose sur la cohérence des actions menées à divers niveaux de l'administration publique. Pour plus d'efficacité, les plans sectoriels, déconcentrés ou décentralisés devront s'inscrire dans les orientations des politiques au plan national. Ainsi, la cohérence du cadre stratégique de la culture des Hauts-Bassins est analysée avec la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) 2018-2027, la Stratégie Nationale de Développement des ICC (SNDICC) et la Politique Sectorielle, Culture, Tourisme, Sports et Loisirs (PSCTSL).

|               | Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme   | Stratégie Régionale de Développement de la Culture et de son économie dans les Hauts Bassins   |
|---------------|--|--|
| <b>VISION</b> | « Le Burkina Faso, une référence culturelle et touristique fondée sur des valeurs culturelles partagées et disposant d'une industrie culturelle et touristique forte et compétitive qui participe au rayonnement économique et social de la Nation » | La région des Hauts-Bassins à l'horizon 2030 est une région où la culture est davantage perçue comme un levier du développement régional et où elle sert de moteur pour le renforcement de la cohésion sociale, la création d'emplois pour les jeunes dans les filières de la culture et du tourisme et pour l'amélioration du cadre de vie grâce à l'harmonisation et la synergie des actions à l'ère du numérique pour atteindre les Objectifs du Développement Durable. |

Tableau 5: Comparaison des visions

La vision régionale est en parfaite alignement avec la stratégie nationale en ce sens que les deux convergent vers une même finalité : **la cohésion sociale et le développement durable.**

Pour l'impact, la stratégie est alignée à 3 dispositions des orientations sectorielles du Burkina Faso : SNCT et Stratégie nationale des industries culturelles comme suit :

| Objectifs spécifiques de la politique régionale   | Effets des stratégies sectorielles   |
|---|--|
| <p><b>OG: Renforcer la dynamique de structuration du secteur de la culture pour en faire un véritable moteur de renforcement de la cohésion sociale, la création d'emplois pour les jeunes dans les filières de la culture et du tourisme, afin de contribuer à la diversification de l'économie régionale et à l'amélioration des conditions de vie dans les Hauts-Bassins</b></p> | <p>Objectif spécifique 1.11 du SNCT « Renforcer le processus de structuration et d'organisation de la société civile de la culture et du tourisme »</p>  |
|   | <p>Axe 1 de la stratégie nationale des industries culturelles « consolidation de la gouvernance culturelle et du climat des affaires culturels par l'organisation et la structuration des filières culturelles et des acteurs des filières culturelles pour en faire des groupes de propositions et de pression »</p>  |
|   | <p>Objectif stratégique 1.1 de la politique sectorielle « renforcer le cadre institutionnel, organisationnel et juridique du secteur » et précisément l'Effet attendu 1.1.4 « Les acteurs non étatiques disposent d'organisations professionnelles fortes et dynamiques qui contribuent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques »</p> |

Tableau 6: Alignement de l'objectif global de la stratégie régionale avec les orientations nationales

Concernant les objectifs spécifiques, ils sont alignés avec les trois stratégies citées comme l'indique le tableau ci-dessous.

| <b>Objectifs spécifiques de la politique sectorielle</b>  | <b>Effets des stratégies sectorielles</b>   |
|---|---|
| <b>OS1</b> : Contribuer à la valorisation du patrimoine culturel dans les Hauts-Bassins.                  | <b>Objectif spécifique 2.1</b> du SNCT « <i>renforcer la sauvegarde, la protection et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel et la diversité culturelle, notamment en favorisant le dialogue entre patrimoine et création</i> »  |
|   | <b>Objectif Stratégique 2.1</b> de la politique sectorielle « <i>Protéger et promouvoir le patrimoine culturel et touristique</i> »   |
| <b>OS2</b> : Renforcer les industries culturelles de la région des Hauts-Bassins.                         | <b>Objectif stratégiques 3.1</b> de la politique sectorielle et plus précisément l'effet EA 3.1.1 « <i>les industries culturelles, créatives et touristiques sont plus compétitives sur la scène internationale et créent de la valeur ajoutée et des emplois décents</i> »   |
|   | <b>Objectif stratégique 2</b> du SNCT « <i>Promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations</i> » et spécifiquement l'effet attendu 2.5 « <i>l'entrepreneuriat et les industries culturelles et créatives sont développés</i> » |
| <b>OS3</b> : Renforcer les capacités des acteurs culturels et de l'administration publique de la culture. | <b>Objectif Stratégique 3.1</b> de la politique sectorielle et précisément l'axe 3 « <i>Renforcement des capacités opérationnelles du secteur</i> »   |
|   | <b>Objectif stratégique 1</b> du SNCT « <i>Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles dans les domaines de la culture</i> »  |

Tableau 7: Alignement des objectifs de la stratégie régionale avec les politiques sectorielles

#### 4.6. Actions de mise en œuvre

Les trois axes stratégiques sont déclinés en dix (10) actions comme l'indique les tableaux ci-dessous qui seront mises en œuvre à travers trente-six (36) projets distincts.

## AXE 1 : Valorisation du patrimoine culturel et naturel ainsi que les savoirs locaux

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Action 1.1 :</b> | Amélioration de la visibilité du secteur culturel et accroître son potentiel économique dans la Région des hauts bassins   |
| <b>Action 1.2 :</b> | Développement de partenariats stratégiques entre opérateurs culturels et acteurs de l'Hôtellerie pour la promotion des produits culturels et touristiques de la région |
| <b>Action 1.3 :</b> | Développement de parcours culturels thématiques fédérateurs et inter provinces   |
| <b>Action 1.4 :</b> | Renforcement des infrastructures culturelles   |
| <b>Action 1.5 :</b> | Opérationnalisation du plan de gestion et de conservation pour valoriser le patrimoine régional.   |

## AXE 2 : Soutien aux chaînes de valeur pour leur développement autour des filières culturelles

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Action 2.1 :</b> | Amélioration de l'accès des produits culturels de la région des Hauts-Bassins aux marchés national, régional et international |
| <b>Action 2.2 :</b> | Soutien à la recherche sur le développement de la culture et du tourisme des Hauts-Bassins                                    |

## AXE 3 : Le renforcement des capacités des acteurs et de la gouvernance locale de la culture.

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Action 3.1 :</b> | Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de l'industrie culturelle et créative |
| <b>Action 3.2 :</b> | Amélioration de la gouvernance locale de la culture au niveau régional                                     |
| <b>Action 3.3 :</b> | Renforcement de la décentralisation culturelle dans la région des Hauts-Bassins                            |

## V- DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

### 5.1. Dispositions organisationnelle et technique de mise en œuvre

#### 5.1.1. Les acteurs de mise en œuvre

Les acteurs de mise en œuvre de la Stratégie sont les collectivités (Conseil Régional et les communes), les structures étatiques centrales ou déconcentrées (les directions régionales et provinciales). Les acteurs du secteur privé, la société civile culturelle et touristique, les leaders communautaires (coutumiers et religieux) ainsi que les partenaires techniques et financiers prendront également part à la mise en œuvre de la Stratégie.

Outre les organes délibérants des collectivités, des cadres de concertation regroupant l'ensemble des Acteurs susmentionnés constitueront des tribunes pour discuter des problèmes qui handicapent le secteur et de faire des propositions pour une meilleure contribution de la culture au développement de la région.

#### 5.1.2. Rôles et responsabilités des organes

Les organes de mise en œuvre de la SRCE sont les organes délibérants de la collectivité (le Conseil Régional et des conseils communaux), l'Agence Régionale de Développement (ARD) à travers son Pôle régional Culture-Innovation-Emploi-Economie Locale (CIEEL) ainsi que le cadre de concertation.

- **Organes délibérants**

Le Conseil Régional et les conseils des municipaux à travers les délibérations fixeront des orientations concernant la mise en œuvre de la Stratégie. Ils décideront les budgets alloués à la mise en œuvre des actions et donnent quitus aux exécutifs régional et communaux de signer des accords de coopérations et des conventions de partenariat.

- **Agence Régionale de Développement**

Elle constitue un instrument de l'exécutif régional dans le financement des projets et programmes de développement mis en œuvre dans la région. Elle lève des fonds pour le financement des projets tant au niveau du conseil régional qu'au niveau des communes qui y disposent d'un droit de tirage pour leur développement.

- **Cadre de concertation**

Le cadre de concertation est un organe qui, à travers des sessions discutent des questions liées au développement du secteur culturel, donne des orientations et fait des recommandations aux structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie. Il reste un organe consultatif et les décisions engageant les collectivités sont prises lors des délibérations soit du Conseil régional ou des conseils municipaux.

### **5.1.3. Pilotage de la Stratégie Régionale de la Culture et de son Économie**

Le pilotage de la SRCE sera assuré par un comité dit Comité de Pilotage (CP) présidé par le Président du Conseil Régional. Il est composé de deux organes : (i) le Cadre de Concertation des Acteurs Culturels (CCAC) et du tourisme culturel et (ii) la Cellule de Suivi (CE). L'ARD est la structure administrative qui assure le Secrétariat technique de ce dispositif dans la coordination des travaux de ces différents organes.

Le Cadre de Concertation est l'organe suprême du dispositif de pilotage qui supervise la mise en œuvre du plan d'actions de la SRCE. A travers ses sessions, il se penche sur les différentes questions qui touchent au développement du secteur de la culture et du tourisme dans la région, donne des orientations aux différents acteurs pour la conduite des actions du plan et valide le programme de travail annuel.

La Cellule de Suivi a la charge de l'animation du suivi évaluation. Il en élabore les outils, exécute les tâches de suivi et l'évaluation et produit des rapports à soumettre au Comité de Pilotage qui en apprécie.

Le Comité de Pilotage décide si nécessaire, de la réalisation des études à caractère général ou spécifique dans le cadre du processus de suivi et d'évaluation de la SRCE.

### **5.1.4. Les instruments de mise en œuvre**

La SRCE sera mise en œuvre à travers un Plan d'actions quinquennal doublé de plans de travail annuels. Les plans d'actions seront mis en œuvre à travers les plans de travail annuels. Ces plans de travail annuels constituent une traduction en activités à mettre en œuvre au cours d'une année. Ils seront établis avec leurs plans de financement et suivant la planification des activités du Conseil régional et des conseils communaux. De façon pratique, les communes intégreront dans leurs programmes, les éléments de la SRCE et du diagnostic culturel qui sont réalisés en leur sein afin que la dimension économique de la culture puisse être mieux valorisée. Le Conseil régional

s'emploiera à accentuer la communication autour la stratégie et à sensibiliser les acteurs, principalement les élus locaux sur l'apport du secteur culturel au développement leurs localités.

## 5.2. Stratégie de mobilisation des ressources

Le diagnostic institutionnel a montré l'absence de ligne spécifiquement dédiée à la culture dans la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales. En outre, la faiblesse et l'instabilité du volume financier du budget consacré par le Conseil Régional des Hauts-Bassins handicapent fortement l'action du Conseil Régional et l'essor du secteur lui-même. Ces freins sont parmi les plus pénalisants pour le développement du secteur culturel et de son économie.

Compte tenu de la faiblesse de la dotation de l'État, la diversification des sources de financement s'impose vers les sphères publiques nationales et internationales pour abonder le financement du PAIC GC. Dans cette perspective la Région a ciblé les sources potentielles suivantes :

- Fonds nationaux de financement thématiques : Jeunesse, Entrepreneuriat ; FAFPA, FAIJ, FPDCT ;
- Secteur privé ; mécénat, sponsoring et surtout les PPP ;
- PTF notamment la coopération décentralisée.

## 5.3. Mécanismes de suivi et d'évaluation

Pour le suivi-évaluation de la SRCE des outils qui permettent de collecter et d'analyser des données de de l'exécution de la Stratégie seront mis en place dans le cadre des plans de travail annuels. Il permet de mesurer le niveau d'atteinte des résultats, des effets ainsi que les impacts de la SRCE. L'ARD, de concert avec les communes, développera des outils pour un suivi et une évaluation efficace de la mise en œuvre des actions de la Stratégie à travers son service de Suivi et Évaluation. Des rapports, semestriels et annuels de suivi seront produits et soumis aux organes délibérants pour adoption. Après deux années de mise en œuvre de la SRCE, une revue à mi-parcours sera faite à la suite d'une évaluation interne. Cette revue permettra de mettre à jour les indicateurs et au besoin, de donner de nouvelles orientations aux actions. Au terme des cinq ans de mise en œuvre, une évaluation externe sera faite.

#### 5.4. Stratégie de communication.

La Stratégie régionale de la culture et son économie est la première du genre au Burkina Faso. Elle doit donc être suffisamment connue des acteurs locaux et des différents intervenants connus et/ou à prospecter, afin d'obtenir leur adhésion et surtout susciter leur pleine participation car elle exprime leurs besoins prioritaires de développement en matière de culture et de tourisme culturel pour les cinq (5) prochaines années. Le succès de la mise en œuvre de la SRCE passe donc par la mobilisation de financements conséquents.

A cette fin, il appartient au Conseil régional d'élaborer un Plan de communication et de le mettre en œuvre pour promouvoir la SRCE. Cette tâche doit être l'une des toutes premières activités à réaliser dès que la stratégie aura été adoptée par le Conseil régional.

#### 5.5. Facteurs de réussite de la mise en œuvre

- **Un environnement institutionnel et politique favorable**
  - La Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme place la déconcentration et de décentralisation de l'action culturelle comme l'un de ses axes majeurs,
  - La culture fait parties des domaines transférés aux collectivités
  - Prise en compte de la culture dans le Plan régional de développement
  - Présence d'une administration publique culturelle déconcentrée et décentralisée
  - Le partenariat développé dans le cadre de la coopération décentralisée
  - Un cadre de concertation entre acteurs public et privés
- **Des acteurs culturels bien organisés**
  - Un réseau d'acteurs culturels et touristiques structurés par filières professionnelles ;
  - L'existence d'une expertise culturelle locale tant au niveau public que privé.
- **Une offre culturelle régionale abondante et de qualité**
  - Riche diversité des groupes ethnoculturels de la région,
  - Observance de certaines pratiques culturelles par les communautés lors de certains événements (rituels lors des naissances, des initiations, des mariages, des funérailles, passage de cycles saisonniers...)
  - Un foisonnement d'événements à caractères culturel et/ou commercial (festivals, foires...)

- Une forte demande de produits de fabrication locale dans le domaine de l'art vestimentaire, de l'art culinaire et de l'artisanat.

## VI- CARTOGRAPHIE ET GESTION DES RISQUES

---

- L'élan dans la mise en œuvre de la stratégie pourrait être freiné au regard de l'environnement sécuritaire et sanitaire peu favorable. En effet, de menaces réelles peuvent se poser à la bonne exécution de la stratégie étant donné que les différentes attaques terroristes longtemps contenues dans certaines parties de territoire national sont actuellement en train de propager vers la région des Hauts-Bassins. Ces risques pourraient fragiliser la paix et la cohésion sociale et alimenter des conflits inter-communautaires dans la région.
- L'autre risque majeur qui pourrait hypothéquer la bonne mise en œuvre de la stratégie est la pandémie de la maladie de la COVID-19. Avec le développement des nouvelles variantes, on est en droit de redouter une résurgence de la maladie pouvant entraîner la prise de mesures de confinement dans la stratégie de lutte contre cette pandémie.
- Aussi, l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières pourrait aussi handicaper la mise en œuvre de la Stratégie.

L'insuffisante prise en compte de la culture dans les plans locaux de développement au niveau des communes peuvent constituer des facteurs ralentissant la dynamique dans l'implémentation des actions de développement culturel au niveau de la Région.

## VII- CADRE LOGIQUE

| Logique d'intervention  | Indicateurs  | Valeur référence | Cible finale | Sources et moyens de vérification    | Hypothèses   |
|---|--|------------------|--------------|--------------------------------------|--|
| <b>OG : Renforcer la dynamique de structuration du secteur de la culture pour en faire un véritable moteur de renforcement de la cohésion sociale, la création d'emplois pour les jeunes dans les filières de la culture et du tourisme, afin de contribuer à la diversification de l'économie régionale et à l'amélioration des conditions de vie dans les Hauts-Bassins</b> | Taux de progression de l'apport des secteurs culturels créatifs dans la région des HBS                               | ND               | 10%          | Rapport d'évaluation des indicateurs | <b>Bonne gouvernance ;<br/>Stabilité sociopolitique ;<br/>Adhésion des acteurs</b> |
|   | Taux de progression des emplois culturels  | ND               | 10%          |                                      |  |
|   | Proportion des communes de la région des Hauts Bassins ayant pris en compte les activités culturelles dans leurs PCD | 20% (2022)       | 80%          |                                      |  |
| <b>OS1 : Contribuer à la valorisation du patrimoine culturel dans les Hauts-Bassins.</b>  | Nombre de projets culturels appuyant la valorisation du patrimoine culturel régional                                 | ND               | 10           |                                      |  |

| Logique d'intervention   | Indicateurs   | Valeur référence | Cible finale | Sources et moyens de vérification | Hypothèses |
|--|---|------------------|--------------|-----------------------------------|------------|
| <b>OS2 : Renforcer les industries culturelles de la région des Hauts-Bassins.</b>  | Taux de progression des biens et services culturels produits  | ND               | 15%          |                                   |            |
|  | Taux de progression du nombre d'entreprises culturelles formelles                                       | ND               | 20%          |                                   |            |
| <b>OS3 : Renforcer les capacités des acteurs culturels et de l'administration publique de la culture dans les Hauts-Bassins.</b> | Taux de satisfactions des usagers des prestations de l'administration culturelle dans la région des HBS | 40%              | 80%          |                                   |            |
|  | <b>Produit 1:</b> Les biens patrimoniaux et les savoirs locaux sont valorisés                           | ND               | 10           |                                   |            |

| Logique d'intervention  | Indicateurs   | Valeur référence | Cible finale | Sources et moyens de vérification  | Hypothèses   |
|---|---|------------------|--------------|--|--|
| <b>Produit 2:</b> Les chaînes de valeur sont développées autour des filières culturelles  | Nombre de projets culturels soutenus                  | ND               | 3            | Rapport de suivi de mise en œuvre du CRBHS   | Faible mobilisation des ressources financières ;<br>adhésion des acteurs |
| <b>Produit 3:</b> Les capacités d'action des opérateurs culturels et de l'administration publique ont été renforcées  | Nombre d'acteurs culturels formés                     | ND               | 200          | Rapport de formation / rapport de suivi de mise en œuvre de projets culturels dans la région |  |
| <b>Action 1.1:</b> Amélioration de la visibilité du secteur culturel et accroissement du potentiel économique dans la Région des Hauts-Bassins  | Pourcentage d'événements de visibilité dans la région | ND               | 10           | Les productions de presse dans la région des Hauts-Bassins                                   |  |
| <b>Action 1.2:</b> Développement de partenariats stratégiques entre opérateurs culturels et acteurs de l'Hôtellerie pour la promotion des produits culturels et touristiques de la région | Taux de Partenariat                                   | ND               | 10           | Rapport de convention entre les acteurs ;  | Adhésion des acteurs   |

| Logique d'intervention   | Indicateurs  | Valeur référence | Cible finale | Sources et moyens de vérification                                 | Hypothèses |
|--|--|------------------|--------------|---|------------|
|  |  |                  |              | Suivi de mise en œuvre de la convention cadre                     |            |
| <b>Action 1.3:</b> Développement de parcours culturels thématiques fédérateurs et inter province   | Nombre parcours développés   | 0                | 3            | Cartes touristiques/ rapport de recherche/ rapport du cartographe |            |
| <b>Action 1.4:</b> Renforcement des infrastructures culturelles  | Nombre d'infrastructures culturelles réalisées                     | ND               | 33           | Rapport de réception  |            |
| <b>Action 1.5:</b> Opérationnalisation du plan de gestion et de conservation pour valoriser le patrimoine régional.                              | Nombre d'activités réalisées du plan de gestion et de conservation | 0                | 10           | Rapport de mise en œuvre du plan                                  |            |
| <b>Action 2.1:</b> Amélioration de l'accès des produits culturels de la Région des Hauts-Bassins aux marchés national, régional et international | Volume de produit distribué  | ND               | 50%          | Rapport statistique de la DRCAT/CRBHS                             |            |

| Logique d'intervention   | Indicateurs   | Valeur référence | Cible finale | Sources et moyens de vérification                                     | Hypothèses |
|--|---|------------------|--------------|---|------------|
| <b>Action 2.2:</b> Soutien à la recherche sur le développement de la culture et du tourisme des Hauts-Bassins              | Nombre de projet de recherche accompagné  | ND               | 15           | Rapports de recherche   |            |
| <b>Action 3.1:</b> Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de l'industrie culturelle créative | Nombre d'opérateurs appuyés   | ND               | 250          | Rapports de formation   |            |
| <b>Action 3.2:</b> Amélioration de la gouvernance locale de la culture au niveau régional                                  | Participation des acteurs (société civile) au processus de développement à travers les reformes | ND               | 20           | Arrêtés, délibérations, Communiquer, rapport de cadre de concertation |            |
| <b>Action 3.3:</b> Renforcement de la décentralisation culturelle dans la région des Hauts-Bassins                         | le niveau d'exercice des compétences transféré  | ND               | 40%          | Rapport de mise en œuvre des projets publics culturels dans la région |            |

## VIII- PROGRAMME D'ACTION BUDGETAIRE

| ACTIVITES / PROJETS  |  | COÛTS      | Période d'exécution |                 |                 |                 |                 |
|--|--|------------|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|  |  |            | Année 1<br>2022     | Année 2<br>2023 | Année 3<br>2024 | Année 4<br>2025 | Année 5<br>2026 |
| <b>AXE 1 : Valorisation du patrimoine culturel et naturel ainsi que les savoirs locaux</b>   |  |            |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>Action 1.1: Amélioration de la visibilité du secteur culturel et accroître son potentiel économique dans la Régions des hauts bassins</b> |  |            |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.1.1</b>   | Concevoir et rendre opérationnel un portail culturel de la Région des Hauts bassins  | 3 500 000  |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.1.2</b>   | Élaborer le Profil culturel des Hauts-Bassins  | 5 000 000  |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.1.3</b>   | Concevoir des outils de promotion du territoire (carte régionale : carte murale et poche, annuaire des guides, application Play store...)  | 7 000 000  |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.1.4</b>   | Élaborer annuellement l'agenda culturel de la Région   | 10 000 000 |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.1.5</b>   | Élaborer et diffuser un "photo book" sur le patrimoine culturel de la Région   | 3 000 000  |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.1.6</b>   | Organiser un salon régional de l'artisanat d'art, de la mode et de ses accessoires.  | 20 000 000 |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.1.7</b>   | Organiser un festival régional pluridisciplinaire Traditions-transmission -Innovation (TTI) : ateliers et spectacles d'instrumentistes, foire de produits agricoles, gastronomie | 10 000 000 |                     |                 |                 |                 |                 |

| <b>ACTIVITES /PROJETS</b>   |   | <b>COÛTS</b> | <b>Période d'exécution</b> |                        |                        |                        |                        |
|---|---|--------------|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|   |   |              | <b>Année 1</b><br>2022     | <b>Année 2</b><br>2023 | <b>Année 3</b><br>2024 | <b>Année 4</b><br>2025 | <b>Année 5</b><br>2026 |
| <b>A.1.1.8</b>  | Former dans chaque province des binômes dans les médias (radios) : connaissances des acteurs et des dynamiques culturelles locales et production d'agendas culturels locaux : focus sur analyse de l'actualité artistique et culturelle, traitement de fond des informations. | 8 000 000    |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.1.1.9</b>  | Créer un service de veille et de diffusion d'informations aux acteurs culturels à travers les médias dans les 3 provinces et des « Community managers ».  | 3 000 000    |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>Action 1.2: Développement de partenariats stratégiques entre opérateurs culturels et acteurs de l'Hôtellerie pour la promotion des produits culturels et touristiques de la région</b> |   |              |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.1.2.1:</b>   | Organiser une table ronde des opérateurs culturels et touristiques de la Région ;   | 500 000      |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.1.2.2:</b>   | Organiser des foires itinérantes dans les structures Hôtelières.  | 5 000 000    |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.1.2.3:</b>   | Appuyer la mise en place d'une vitrine des arts dans les structures hôtelières, de transport et d'accueil.  | 10 000 000   |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>Action 1.3: Développement de parcours culturels thématiques fédérateurs et inter province</b>  |   |              |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.1.3.1:</b>   | Faire une évaluation du potentiel créatif et culturel de certains métiers de la région  | 6 000 000    |                            |                        |                        |                        |                        |

|   |   | COÛTS       | Période d'exécution |                 |                 |                 |                 |
|---|---|-------------|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|   |   |             | Année 1<br>2022     | Année 2<br>2023 | Année 3<br>2024 | Année 4<br>2025 | Année 5<br>2026 |
| <b>A.1.3.2:</b>   | Promouvoir des circuits touristiques autour des produits à fort potentiel culturel de la Région (routes du Balafon, Djembé, instruments de musique, tissus / textile, masques et mobilier).   | 20 000 000  |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>Action 1.4: Renforcement des infrastructures culturelles</b>   |   |             |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.4.1</b>  | Réaliser une étude de faisabilité d'un musée du tissu décentralisé, à vocation régionale en réseau avec des centres de production dans les 3 provinces des Hauts-Bassins et avec l'Hôtellerie | 6 000 000   |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.4.2</b>  | Créer un musée du tissu décentralisé, à vocation régionale en réseau avec des centres de production dans les 3 provinces des Hauts-Bassins et avec l'Hôtellerie                               | 30 000 000  |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.4.3</b>  | Soutenir les espaces culturels en vue de leur mise aux normes   | 50 000 000  |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.1.4.4</b>  | Réaliser des infrastructures culturelles dans les communes de la région   | 500 000 000 |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>Action 1.5: Opérationnalisation du plan de gestion et de conservation pour valoriser le patrimoine régional.</b> |   |             |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>A.2.3.1:</b>   | Enrichir l'inventaire du patrimoine culturel et mettre en œuvre les actions du plan de conservation et de gestion du patrimoine   | 20 000 000  |                     |                 |                 |                 |                 |
| <b>AXE 2: Soutien à la création, la promotion et à la diffusion des produits culturels des Hauts-Bassins</b>        |   |             |                     |                 |                 |                 |                 |

| <b>ACTIVITES /PROJETS</b>  |   | <b>COÛTS</b> | <b>Période d'exécution</b> |                        |                        |                        |                        |
|--|---|--------------|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|  |   |              | <b>Année 1</b><br>2022     | <b>Année 2</b><br>2023 | <b>Année 3</b><br>2024 | <b>Année 4</b><br>2025 | <b>Année 5</b><br>2026 |
| <b>Action 2.1: Amélioration de l'accès des produits culturels de la Région des Hauts-Bassins aux marchés national, régional et international</b> |   |              |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.2.1.1.</b>  | Accompagner les acteurs culturels pour la production et le stockage d'œuvres de qualité répondant aux standards internationaux  | 100 000 000  |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.2.1.2:</b>  | Organiser les acteurs des différentes filières culturelles porteuses [arts de la scène et artisanat d'art (textile, facture d'instruments, design)], autour des chaînes de valeurs durables   | 50 000 000   |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.2.1.3:</b>  | Faciliter l'accès des opérateurs des filières aux marchés porteurs  | 4 000 000    |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.2.1.4:</b>  | Développer des partenariats avec la chambre de commerce, la chambre des métiers, la chambre des mines et les autres services marchands stratégiques de la région pour la valorisation et la promotion des produits culturels - Mobilisation de l'investissement privé | 4 000 000    |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.2.1.5:</b>  | Soutenir la mobilité des opérateurs culturels   | 50 000 000   |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>Action 2.2: Soutien à la recherche sur le développement de la culture et du tourisme des Hauts-Bassins</b>                                    |   |              |                            |                        |                        |                        |                        |

| <b>ACTIVITES /PROJETS</b>  |   | <b>COÛTS</b> | <b>Période d'exécution</b> |                        |                        |                        |                        |
|--|---|--------------|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|  |   |              | <b>Année 1</b><br>2022     | <b>Année 2</b><br>2023 | <b>Année 3</b><br>2024 | <b>Année 4</b><br>2025 | <b>Année 5</b><br>2026 |
| <b>A.2.2.1:</b>  | Mettre en place un dispositif de soutien à la recherche (bourses d'étude - Fond de recherche-action thématique etc.)  | 20 000 000   |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>Axe 3 : Le renforcement des capacités des acteurs et de la gouvernance locale de la culture.</b>                        |   |              |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>Action 3.1: Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de l'industrie culturelle créative</b> |   |              |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.3.1.1</b>   | Élaborer un plan de formation des acteurs de l'industrie culturelle et créative des régions des Hauts Bassins.  | 5 000 000    |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.3.1.2</b>   | Opérationnaliser le plan de formation   | 25 000 000   |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.3.1.3</b>   | Développer des partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée afin de renforcer la capacité de gestion des entreprises culturelles et des coopératives provinciales de services culturels | 3 000 000    |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.3.1.4</b>   | Accompagner les initiatives régionales d'éducation artistique : spectacle vivant et artisanat d'art / art plastique en partenariat avec les Lycées professionnels                                     | 10 000 000   |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.3.1.5</b>   | Organiser l'accès aux savoirs et à leur diffusion au plus grand nombre avec un fonds régional d'appui aux bibliothèques communales et associatives et une salle multimédia                            | 30 000 000   |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>Action 3.2: Amélioration de la gouvernance locale de la culture au niveau régional</b>                                  |   |              |                            |                        |                        |                        |                        |

| <b>ACTIVITES / PROJETS</b>   |   | <b>COÛTS</b>         | <b>Période d'exécution</b> |                        |                        |                        |                        |
|--|---|----------------------|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|  |   |                      | <b>Année 1</b><br>2022     | <b>Année 2</b><br>2023 | <b>Année 3</b><br>2024 | <b>Année 4</b><br>2025 | <b>Année 5</b><br>2026 |
| <b>A.3.2.1</b>   | Rendre opérationnel, le cadre de concertation régional de la Culture et du tourisme en partenariat avec la DRCAT  | 20 000 000           |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.3.2.2</b>   | Organiser des assises régionales de la Culture et de son économie   | 15 000 000           |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.3.2.3</b>   | Créer une plate-forme de services et de coopération, entre acteurs publics et privés de la Culture et du tourisme pour la valorisation des ressources locales   | 10 000 000           |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.3.2.4</b>   | Élaborer un plan d'aménagement culturel des territoires urbains et ruraux : infrastructures polyvalentes et adaptées au contexte et texture de ces territoires. | 8 000 000            |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>Action 3.3: Renforcement de la décentralisation culturelle dans la région des Hauts-Bassins</b> |   |                      |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.3.3.1:</b>  | Doter les communes de plan de développement culturel  | 90 000 000           |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>A.3.3.2:</b>  | Accompagner la mise en œuvre des plans locaux de développement culturel   | 200 000 000          |                            |                        |                        |                        |                        |
| <b>TOTAL</b>   |   | <b>1 361 000 000</b> |                            |                        |                        |                        |                        |

## IX- BIBLIOGRAPHIE

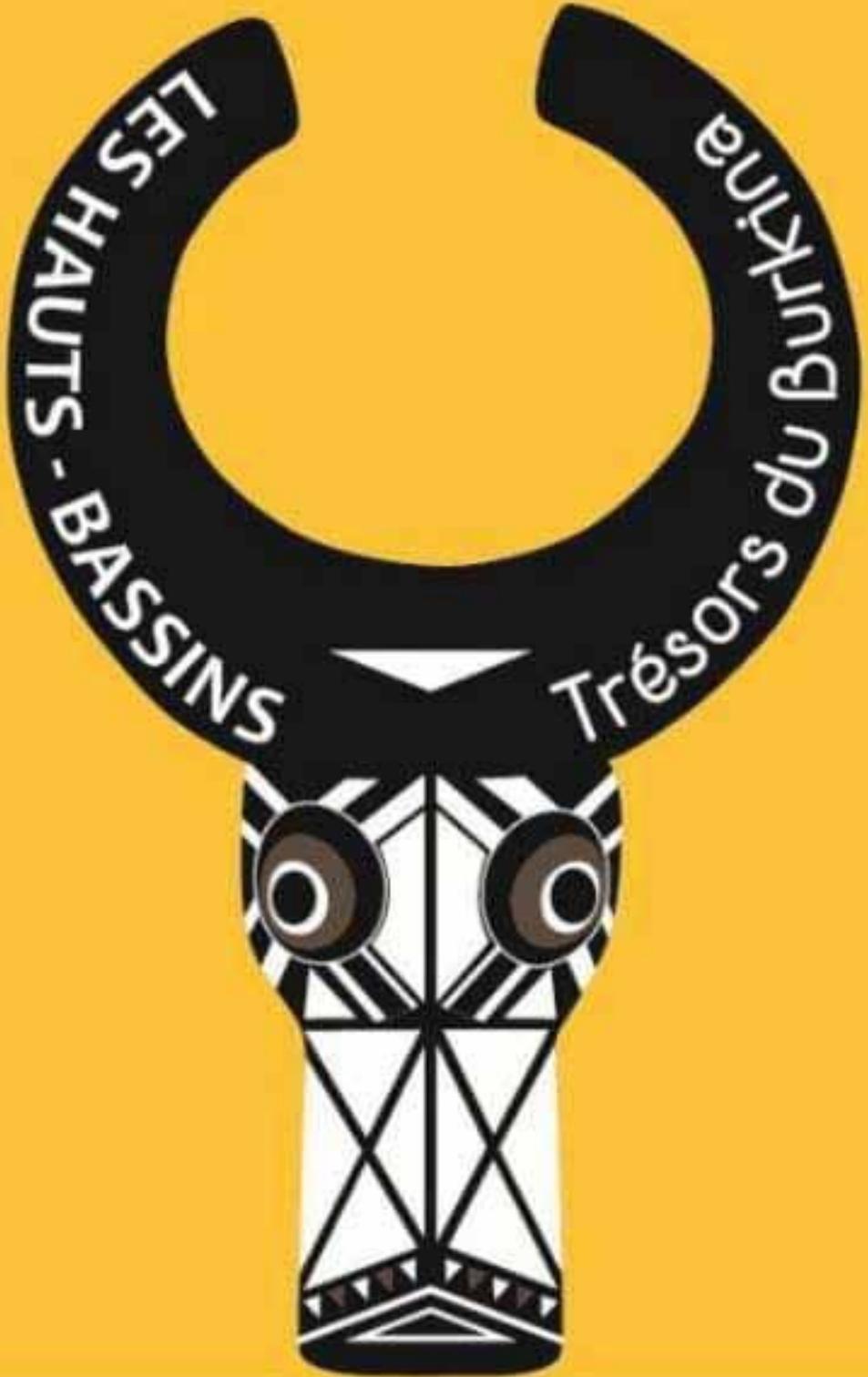
---

- **BURKINA FASO, 2004.** Code général des collectivités territoriales Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004
- **BURKINA FASO, 1991.** Constitution, 44 pages
- **BURKINA FASO, 2021.** Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II, 141 pages
- **CGLU et CULTURE21, 2018.** La culture dans les objectifs de développement durable : Un guide pour l'action locale, 36 pages
- **CRHBS, 2018.** Plan Régional de Développement des Hauts-Bassins 2018-2022, 166 pages
- **CRHBS, 2014.** Stratégie Régionale de Développement du Tourisme Durable, 46 pages
- **MCAT, 2005.** Guides touristiques du Burkina Faso: Zone de l'Ouest, Volume 2
- **MCAT, 2018.** Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT) 2018-2027 94 pages
- **MCAT, 2016.** Guide d'Élaboration de Stratégies Locales de Développement Culturel 55 pages
- **MCAT, 2001.** Le livre blanc sur la culture, Découvertes du Burkina, 146 pages
- **MCAT, 2015.** Manuel d'élaboration et de mise en œuvre de projets culturels et touristiques dans le contexte de la décentralisation au Burkina Faso 98 pages
- **MCAT, 2017.** Répertoire des textes juridiques portant réglementation des matières culturelle, artistique et touristique, 24 pages
- **MCAT, 2013.** Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives (SNDICC) 78 pages
- **MICAT, 2011.** Politique sectorielle 2011-2025 de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA), 72 pages









[www.cultures.hautsbassins.bf](http://www.cultures.hautsbassins.bf)